

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
LUNDI 7 JUILLET 2025**

DÉLIBÉRATION N°2025-131

Conseillers en exercice : 77 L'an deux mille vingt-cinq, le sept juillet, à dix-neuf heures,
Présents : 46 le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire à
Absents excusés : 17 la salle des Conférences du Rozier Coren à Saint-Flour,
Pouvoirs : 14 après convocation légale en date du 1^{er} juillet 2025, sous la
Votants : 60 Présidence de Madame Céline CHARRIAUD.

Présents :

MME Agnès AMARGER, M. Didier AMARGER, MME Annie ANDRIEUX, M. Frédéric ASTRUC, MME Nicole BATIFOL, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, MME Marina BESSE, M. Jean-Luc BOUCHARINC, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Alberto COSTANTINI, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, MME Yolande CHASSANG, M. Marcel CHASTANG, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Philippe DELORT, M. Gérard DELPY, MME Ghislaine DELRIEU, M. Philippe ECHALIER, M. Christian GENDRE, M. Jérôme GRAS, MME Olivia GUEROULT, MME Martine GUIBERT, M. Jean-Pierre JOUVE, MME Annick MALLET, M. Bernard MAURY, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, M. Louis NAVECH, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, M. Loïc POUDEROUX, M. Marc POUQUET, MME Jeanine RICHARD, M. Robert ROUSSEL, M. Serge TALAMANDIER, MME Maryline VICARD, M. Christophe VIDAL, M. David VITAL.

Absents excusés :

MME Béatrice ANTONY, M. Hervé VIGIER, M. Gilles BIGOT, M. Richard BONAL, M. Claude BONNEFOI, M. Bernard COUDY, M. Éric GOMESSE, MME Nadine JANVIER, MME Nathalie LESTEVEN, M. Jonathan LAROUSSINIE, MME Marine NEGRE, MME Sylvie PORTAL, M. Jean-Paul RESCHE, M. Olivier REVERSAT, MME Patricia ROCHÈS, M. Michel ROUFFIAC, M. Pierre SEGUIS.

Pouvoirs :

MME Pierrette BEAUREGARD donne pouvoir à M. Pierre CHASSANG
M. Robert BOUDON donne pouvoir à M. Louis NAVECH
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Philippe DELORT
M. Frédéric DELCROS donne pouvoir à MME Annick MALLET
MME Bonnie DELEPINE donne pouvoir à MME Emmanuelle NIOCEL JULHES
M. Vital GENDRE donne pouvoir à M. Jean-Jacques MONLOUBOU
M. Gilbert GLANDIERES donne pouvoir à M. René PELISSIER
M. Axel JOURQUIN donne pouvoir à MME Olivia GUEROULT
M. Jean-Marie MEZANGE donne pouvoir à M. David VITAL
MME Marie PETITIMBERT donne pouvoir à M. Jérôme GRAS
M. Pascal POUDEVIGNE donne pouvoir à M. Frédéric ASTRUC
M. Jean-Claude PRIVAT donne pouvoir à M. Jean-Luc PERRIN
M. Bernard REMISE donne pouvoir à M. Jean-Luc BOUCHARINC
MME Bernadette RESCHE donne pouvoir à MME Sophie BENEZIT

Monsieur Loïc POUDEROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **11 JUIL 2025**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **11 JUIL. 2025**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250707-DELIB2025-131-DE
Date de télétransmission : 11/07/2025
Date de réception préfecture : 11/07/2025

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

OBJET : PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL - DEMANDE DE LABELLISATION DE NIVEAU 2 - DEPOT DE CANDIDATURE AUX APPELS A PROJET

RAPPORTEUR : Madame Sophie BENEZIT

Rappelant que Saint-Flour Communauté est engagée depuis 2019 dans une démarche de Programme Alimentaire Territorial, visant à définir une vision partagée de l'alimentation durable et de l'agriculture sur son territoire, dans un contexte de mutations climatiques et d'évolutions réglementaires et s'inscrivant dans la loi EGALIM ;

Vu la reconnaissance de Projet Alimentaire Territorial de Saint-Flour communauté de niveau 1 « Emergent » obtenu le 22 mars 2021 pour une durée de 3 ans par le Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire ;

Rappelant qu'un diagnostic alimentaire territorial a dans ce cadre été élaboré grâce à une démarche participative associant ces acteurs, les communes et les habitants (55 entretiens qualitatifs d'acteurs, 322 entretiens quantitatifs de consommateurs, 11 entretiens de responsables de la restauration collective, 10 entretiens individuels d'acteurs et 1 réunion collective), une mobilisation conséquente des partenaires, et un important travail en transversalité, qui a permis de cibler les enjeux et besoins du territoire ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°2024-2025 en date du 16 septembre 2024 relative à la candidature de niveau 2 du Projet Alimentaire Territorial de Saint-Flour Communauté ;

Vu la prolongation de la reconnaissance de niveau 1 du PAT de Saint-Flour Communauté accordée une deuxième fois le 30 novembre dernier, jusqu'au 30 juin 2025 ;

Rappelant que Saint-Flour Communauté s'est dotée d'une ingénierie spécialisée pour cette mission ;

Vu la gouvernance opérationnelle mise en place avec la constitution d'un COPIL et des groupes de travail thématiques pour la construction et la mise en œuvre du PAT ;

Rappelant les nouvelles modalités de reconnaissance officielle des PAT par le Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, qui, pour le niveau 2, correspond aux projets dont le degré d'avancement permet la mise en œuvre d'actions opérationnelles, systémiques, pilotées par une instance de gouvernance établie à l'aide de moyens humains et financiers associés ;

Rappelant que la reconnaissance de niveau 2 est accordée pour 5 ans, et que le PAT doit impérativement répondre :

- Aux prérequis suivants : portage du projet (définition d'une gouvernance) /démarche collective et concertée avec les engagements des acteurs du territoire ou partenaires /transversalité de la démarche en accord avec les orientations de la SNANC (Stratégie Nationale pour l'Alimentation, la Nutrition et le Climat) et leurs déclinaisons dans le Programme National Alimentaire /coopération inter PAT /suivi systémique des actions et partenariat ;

- Aux critères suivants : diagnostic partagé /mise en œuvre d'actions opérationnelles /pilotage, moyens financiers et animation pérennes /dispositif d'évaluation de l'impact du projet ;

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250707-DELIB2025-131-DE
Date de télétransmission : 11/07/2025
Date de réception préfecture : 11/07/2025

Rappelant que pour obtenir la reconnaissance de niveau 2, le PAT doit impérativement s'inscrire en cohérence avec les orientations de la SNANC, qui sont les suivantes : justice sociale, santé, éducation à l'alimentation durable, lutte contre le gaspillage alimentaire, foncier, production, transformation/distribution, approvisionnement de la restauration collective/loi EGALIM, emploi, environnement ;

Vu le travail de remobilisation et de concertation des acteurs des territoires concernés et volontaires mené depuis l'automne dernier, avec des réunions de groupes de travail thématiques (Accessibilité alimentaire, santé et éducation, patrimoine alimentaire et culturel, durabilité et environnement, agriculture, restauration collective et économie locale), des réunions et échanges avec les partenaires, et une réunion du COPIL qui a permis la co-construction et le partage d'un projet de plan d'actions opérationnel ;

Vu le projet de plan d'actions 2025-2029, annexé à la délibération, co-construit suite à ce travail concerté et collectif, composé de 6 axes stratégiques, une vingtaine de fiches actions impliquant une quinzaine de partenaires impliqués et volontaires, comme suit :

- Axe 1 - Une gouvernance alimentaire et agricole transversale ;
- Axe 2 - Un foncier agricole préservé avec une ambition de diversification des productions du territoire ;
- Axe 3 - Une restauration collective ancrée dans son territoire, répondant aux enjeux de développement durable et accessible à Tous ;
- Axe 4 - Une alimentation accessible à Tous et favorable à la santé ;
- Axe 5 - Une logistique optimale, une transformation relocalisant la commercialisation en faveur des produits locaux ;
- Axe 6 - Un patrimoine alimentaire valorisé, ancré dans un environnement préservé ;

Précisant qu'un axe fort en faveur de la restauration collective est prévu et que des actions relatives à l'accompagnement à la mise en conformité avec la Loi EGALIM, et la création d'un réseau des acteurs de la restauration collective ;

Précisant que des engagements ont été formalisés et écrits avec les partenaires précisant leur implication et leur rôle dans le PAT ;

Considérant qu'il convient de poursuivre la phase opérationnelle du PAT de Saint-Flour Communauté avec la mise en œuvre du projet du programme d'actions et solliciter pour cela, la reconnaissance de niveau 2 du PAT au 30 juin 2025 ;

Précisant que la collectivité doit se doter de moyens humains dédiés et s'engager à recruter un chargé de mission à temps plein sur 5 ans ;

Rappelant la mise en place d'un COPIL opérationnel pour la phase 2 du PAT ainsi :

- **Les Vice-présidents de Saint-Flour Communauté** : culture/patrimoine et alimentation, agriculture et services aux communes, forêt et environnement, santé ;
- **Les représentants de l'Etat** : DRAAF, DDT, DDETSPP, ARS, ADEME ;
- **Le Conseil départemental du Cantal** ;
- **La Région** ;
- **Les représentants des chambres consulaires** : Agriculture, Commerce et Industrie, Métiers et Artisanat ;
- **Représentants des partenaires** :
EPLEFPA des Hautes Terres Saint-Flour ;
PNR Aubrac et PNR des Volcans d'Auvergne ;
PAT Hautes Terres Communauté ;
CCAS de Saint-Flour ;
SYTEC ;
Les associations caritatives (Restos du Cœur, Banque alimentaire...) ;
Restauration collective (cantines scolaires, centres hospitaliers, établissements médico-sociaux ...)

Vu le travail inter PAT initié par la DRAAF pour permettre le travail en réseau entre les territoires porteurs de PAT, le partage d'expérience et le copartage d'actions communes, auquel Saint-Flour Communauté participe ;

Vu l'appel à candidature lancé par le Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire « soutien à la structuration des projets alimentaires territoriaux » permettant l'obtention de financement de la DRAAF jusqu'à 150 000 € sur 36 mois, en soutien à des dépenses de fonctionnement et d'investissement, notamment le financement d'ingénierie ;

Précisant la date de dépôt de candidature à cet appel à candidature au 14 août 2025 ;

Vu le plan de financement prévisionnel qui fera l'objet de la demande de financement à cet appel à candidature, donné à titre indicatif, et susceptible d'évoluer au regard de la faisabilité des actions avec les partenaires et des financements publics mobilisables :

	2025	2026	2027	2028	2029	Total
Dépenses prévisionnelles						
Dépenses Ingénierie (chargée de mission, apprentis, stage)	49 200 €	56 533,33 €	71 200 €	71 200 €	63 866,67 €	312 000 €
Autres dépenses du plan d'action (cf. fiches d'actions)	8 300 €	120 965 €	13 500 €	15 490 €	13 500 €	171 755 €
Recettes prévisionnelles						
DRAAF	20 000 € (Obtenus)	50 000 €	50 000 €	50 000 €	A solliciter	
Autofinancement	37 500 €	127 498,33 €	67 200 €	29 866,67 €		

Précisant que les crédits nécessaires à la réalisation des actions seront inscrits aux budgets primitifs respectifs ;

Vu la réunion du COPIL en date du 18 juin 2025 approuvant le plan d'actions 2025-2029 et la démarche PAT phase 2 à poursuivre ;

Vu l'avis favorable du bureau exécutif consulté par voie dématérialisée en date du 19 juin 2025 ;

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE le projet de plan d'actions du Projet Alimentaire Territorial de Saint-Flour Communauté, tel que proposé en annexe de la délibération ;**
- **AUTORISE Madame le Président à solliciter une demande de reconnaissance de niveau 2 auprès de la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes pour la période 2025-2029 ;**
- **DECIDE DE POURSUIVRE les démarches en faveur du Projet Alimentaire Territorial de Saint-Flour Communauté avec une démarche collective et concertée avec les acteurs du territoire et les partenaires du Projet Alimentaire Territorial de Saint-Flour Communauté ;**
- **DECIDE DE POURSUIVRE la gouvernance opérationnelle avec notamment la constitution d'un COPIL, dont la composition est proposée ci-dessus ;**

Accusé de réception par la préfecture
015-200066660-20250707-DELIB2025-131-DE
Date de réception Mission : 11/07/2025
Date de réception préfecture : 11/07/2025

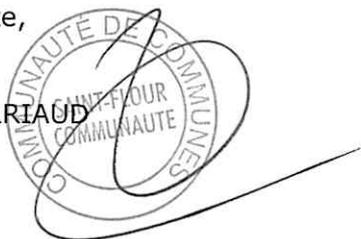
- **DESIGNE** Madame Sophie BENEZIT, Vice-Présidente à la culture et à l'alimentation, comme élue référente ;
- **AUTORISE** Madame le Président à déposer un dossier en réponse à l'appel à candidature auprès du Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire « soutien à la structuration des projets alimentaires territoriaux », sur la base du plan de financement ci-dessus ;
- **DECIDE DE S'ENGAGER** à se doter d'ingénierie à temps plein, sous réserve de l'obtention de la reconnaissance de niveau 2 ;
- **DECIDE D'INSCRIRE** aux budgets primitifs successifs les crédits nécessaires à la réalisation des actions du programme d'actions du PAT de Saint-Flour Communauté, sous réserve de l'obtention des financements publics mobilisables ;
- **AUTORISE** Madame le Président à signer les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces démarches.

POUR : 60 VOIX

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

La Présidente,

Céline CHARRIAUD



Le secrétaire de séance,

Loïc POUDEROUX

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Loïc Pouderox'. A long horizontal line extends from the bottom of the signature.

Table des matières

AXE I : Une gouvernance alimentaire et agricole transversale

1.01 Mettre en place une gouvernance alimentaire adaptée, appuyée d'une concertation pour faire vivre des espaces d'échanges entre acteurs du secteur alimentaire	4
1.02 Communiquer autour de l'alimentation durable	6
1.03 Coordonner des actions inscrites dans le cadre du programme d'actions de niveau 2, partager et diffuser au-delà du territoire d'intervention	8
1.04 Évaluer le programme d'actions	10

AXE II : Un foncier agricole préservé avec une ambition de diversification de production du territoire

2.01 Favoriser le renouvellement des générations agricoles et l'installation de nouveaux agriculteurs et agricultrices	12
2.02 Étudier l'opportunité de créer une formation sur le maraîchage en moyenne montagne	15
2.03 Organiser des journées de diversification et de changement des pratiques à destination des producteurs du territoire	18
2.04 Mettre en place et élaborer un Plan Pastoral Territorial	20

AXE III : Une restauration collective ancrée dans son territoire, répondant aux enjeux de développement durable et accessible à tous

3.01 Accompagner les restaurations collectives dans l'atteinte des objectifs de la loi EGAlim	22
3.02 Accompagner la création d'un réseau « Restauration collective »	24
3.03 Former les fournisseurs et acheteurs locaux à la commande publique	27
3.04 Enrichir le projet de cuisine collective expérimentale à Pierrefort	29

AXE IV : Une alimentation accessible à tou(te)s et favorable à la santé

4.01 Assurer l'accès à une alimentation de qualité pour tou(te)s	31
4.02 Coordonner et animer un parcours de formation à destination des scolaires	34
4.03 Développer une stratégie de prévention « nutrition, santé, bien-être » en lien avec le Contrat Local de Santé	36
4.04 Harmoniser le service intercommunal du portage de repas à domicile	39



AXE V : Une logistique optimale, une transformation relocalisant la commercialisation, tout en favorisant l'économie locale

5.01 Maintenir et accompagner les structures agroalimentaires intercommunales inscrites dans des démarches de qualité	41
5.02 Accompagner le projet « Légumerie » et l'évolution de l'atelier technologique de l'EPLFPA des Hautes Terres	43
5.03 Renforcer et dynamiser les marchés traditionnels et encourager au regroupement des producteurs	46
5.04 Étudier la faisabilité de création d'une chaîne de nettoyage des contenants alimentaires	48

AXE VI : Un patrimoine alimentaire valorisé, ancré dans un environnement préservé

6.01 Encourager le tourisme en promouvant la gastronomie et la production locale	51
6.02 Mise en valeur du territoire et de ses enjeux à travers des actions culturelles	54
6.03 Favoriser et promouvoir les productions d'excellence à fort ancrage territorial	57
6.04 Valoriser des services environnementaux rendus par les agriculteurs	59
6.05 Concevoir une gestion intégrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques	62

1.01 Mettre en place une gouvernance alimentaire adaptée, appuyée d'une concertation pour faire vivre des espaces d'échanges entre acteurs du secteur alimentaire

Axe	Une gouvernance alimentaire et agricole transversale
Objectif stratégique	Mobiliser les acteurs du territoire pour un schéma alimentaire cohérent
Type d'action	Action de gouvernance

Action	Contexte	<p>Saint-Flour Communauté a construit son projet de territoire 2021-2026 axant la stratégie alimentaire comme vecteur de développement. Saint-Flour Communauté est engagée depuis 2019 dans une démarche de Programme Alimentaire Territorial (PAT), reconnu niveau 1 « émergent » depuis le 22 mars 2021 par le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, accordé pour 3 ans et deux fois prolongé d'un an. Un important travail de mobilisation des acteurs du territoire a été mené et un diagnostic territorial a été élaboré.</p>
	Objectif	<p>Il s'agit d'assurer une animation continue et de se positionner comme un interlocuteur et coordonnateur de questions liées à l'alimentation. L'objectif est de dynamiser les échanges et de faciliter l'accès à l'information et aux ressources. Parallèlement, il convient d'accompagner les acteurs concernés dans le renforcement de leur gouvernance, afin d'assurer que le programme d'actions soit mis en œuvre de manière cohérente, efficace et durable. Un des objectifs majeurs sera également d'obtenir la labélisation de niveau 2 pour un "Projet Alimentaire Territorial (PAT) opérationnel" qui permettra la reconnaissance du PAT de Saint-Flour communauté et confortera la mise en œuvre opérationnelle des actions.</p>
	Contenu	<p>Il convient de poursuivre la phase opérationnelle de ce PAT avec la mise en œuvre du programme d'actions et une demande de reconnaissance officielle de niveau 2.</p> <p>La collectivité d'engage à pérenniser son ingénierie dédiée à cette mission avec un chargé de mission à temps plein qui assurerait la coordination.</p> <p>Saint Flour Communauté, depuis la mise en place du PAT, a pu intégrer les sujets relatifs à l'alimentation dans la plupart de ses documents de planification et de contractualisation (PCAET, CLS, CTG....).</p> <p>Cette démarche est menée de façon concertée et collective, avec la mobilisation de partenaires et d'acteurs du territoire.</p> <p>La gouvernance s'organise avec la création d'un comité de pilotage (COPIL) composé de représentants des différents acteurs impliqués (composition en annexe) pour valider les orientations stratégiques et les actions spécifiques définies pour le territoire, assurer le suivi de la mise en œuvre de ces actions, et suivre l'évaluation des actions du PAT, en mesurant leur efficacité et en ajustant, si nécessaire, les stratégies et actions pour atteindre les résultats escomptés.</p>

	<p>Des comités techniques sont également créés avec une représentation experte sur les sujets évoqués autour des thématiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Accessibilité alimentaire, santé et éducation ○ Patrimoine alimentaire, durabilité et environnement ○ Agriculture, restauration collective <p>Le rôle des groupes techniques est de définir les besoins, partager les expériences, accompagner les actions et de garantir une bonne mise en œuvre. Les membres apportent leur expertise du sur leurs thèmes centraux respectifs.</p> <p>L'objectif est d'établir une régularité de rencontres, au moins deux fois par an, afin de garantir un échange d'informations continu et de créer une plateforme permettant l'émergence d'espaces d'échanges entre les acteurs du secteur alimentaire. Les premières réunions ont eu lieu au début de l'année 2025, les comptes rendus correspondants sont annexés.</p> <p>Les porteurs de projet et partenaires sont au cœur des actions opérationnelles. Ils seront étroitement accompagnés par l'animateur du PAT.</p> <p>Saint-Flour Communauté dispose de nombreuses autres compétences avec lesquelles des actions seront co-menées en interservices (service environnement, Pays d'art et d'Histoire, service culturel, coordination locale de santé...).</p>
Périmètre	Saint-Flour Communauté
Calendrier	En cours - la durée du PAT 2025-2029
Maîtrise d'ouvrage	Saint-Flour Communauté
Partenaires	Les partenaires du PAT – services de Saint-Flour Communauté

Financement	Financiers possibles	DRAAF AuRA, FEADER	
	Plan de financement		
		Dépenses :	Recettes :
	1 ETP en charge de l'animation du PAT	45 000 € par an	A solliciter : DRAAF AuRA, FEADER
	Stages thématiques à partir de 2026	4 200 € par an	Autofinancement Saint-Flour Communauté
	1 ETP en apprentissage à partir de 2026	22 000 € par an	Autofinancement Saint-Flour Communauté



Evaluation	Résultats	Livable	Objectif
		Nombre de réunions du COPIL	1x par an
		Nombre de réunions des comités techniques	2x par an

1.02 Communiquer autour de l'alimentation durable

Axe	Une gouvernance alimentaire et agricole transversale
Objectif stratégique	Mobiliser les acteurs du territoire pour un schéma alimentaire cohérent
Type d'action	Action de gouvernance

Action	Contexte	<p>Saint-Flour Communauté est dotée d'une stratégie de communication en charge du pilotage et de la mise en œuvre de la communication interne et externe.</p> <p>Saint-Flour Communauté alimente un spectre d'outils d'information mis à disposition et large comme les magazines COM'ACTU, COM'ET Nous, NAT'Info, le site internet, la page Facebook et la chaîne YouTube, et prochainement les réseaux sociaux et professionnels tels que Instagram, LinkedIn, etc. Le service gère également les relations avec la presse et administre les réseaux sociaux. Pour l'ensemble des services, le travail graphique interne permet de créer des supports de communication adaptés à tous, notamment pour le Projet Alimentaire Territorial qui dispose de sa propre charte graphique.</p>
	Objectif	<p>Informier et sensibiliser pour s'assurer d'appartenir à un réseau de proximité. L'objectif est d'informer les partenaires et le grand public sur le PAT (Projet Alimentaire Territorial) et les actions qui y sont associées, afin de favoriser une meilleure compréhension de l'importance d'une alimentation territorialiste. Cela permet de sensibiliser à l'importance des systèmes alimentaires locaux et durables.</p>
	Contenu	<p>Grâce à l'expertise interne, Saint-Flour Communauté a pu élaborer graphiquement les résultats du diagnostic et les mettre à disposition pour le grand public via ce lien : https://www.calameo.com/read/005227055dd4c1b780040</p> <p>Une synthèse a également été créée (voir en annexe), diffusée aux maires de Saint-Flour Communauté, aux partenaires, et mis à disposition en libre-service dans divers équipements intercommunaux accueillant du public (Maisons France Services, villages d'entreprises, pôle territorial de Santé, CCAS de Saint-Flour, médiathèques, etc.).</p> <p>Aux partenaires, la synthèse a été envoyée dans le cadre d'une campagne postale et elle reste disponible pour tous les intéressés.</p> <p>En 2023, une vidéo promotionnelle mettant en valeur le territoire et le PAT a été réalisée. Celle-ci présente les six enjeux du PAT de Saint-Flour Communauté, afin d'expliquer au grand public ce qu'est un PAT. Cet outil est utilisé lors des présentations des missions des agents et des projets liés à l'alimentation ou à l'agriculture. Elle est également accessible en ligne : https://www.youtube.com/watch?v=MV7dgzS3vI4&t=9s</p> <p>La vidéo est diffusée depuis janvier 2025 dans la Maison France Services à Ruynes-en-Margeride, et hors périodes de vacances scolaires à l'Office de tourisme de Saint-Flour, ainsi que sur l'écran du centre aqualudique à Saint-Flour.</p> <p>Le site internet présente une vue d'ensemble du projet de PAT, en retraçant les phases passées et en donnant un état d'avancement actuel, accessible</p>

		<p>au grand public : https://saint-flour-communaute.fr/ma-comcom/strategie-territoriale/programme-agricole-et-alimentaire-territorial/</p> <p>La page Facebook de Saint-Flour Communauté, qui joue un rôle clé dans la diffusion des informations avec ses 6 000 abonnés : https://www.facebook.com/saintflourco</p> <p>Un récapitulatif des différents moyens de communication utilisés est annexé, ainsi qu'une revue de presse.</p>
	Périmètre	Saint-Flour Communauté
	Calendrier	En cours – la durée du PAT 2025-2029
	Maîtrise d'ouvrage	Saint-Flour Communauté
	Partenaires	Saint-Flour Communauté : Service Communication

Plan de financement		
	Dépenses :	Recettes :
Supports de communication (flyer, dépliant etc.)	2 000 € par an	Autofinancement Saint-Flour Communauté

Evaluation	Résultats	Livrable	Objectif
		Nombre de communiqués de presse et de supports de communication	L'objectif est de communiquer sur chaque action.
		Nombre de publications Facebook	L'objectif est de communiquer sur chaque action.
		Publications sur le site-web Saint-Flour Communauté	L'objectif est de communiquer sur chaque action.

1.03 Coordonner des actions inscrites dans le cadre du programme d'actions de niveau 2, partager et diffuser au-delà du territoire d'intervention

Axe	Une gouvernance alimentaire et agricole transversale
Objectif stratégique	Mettre en œuvre et évaluer le programme d'actions du PAT
Type d'action	Action de gouvernance

Action	Contexte	Saint-Flour Communauté sollicite la reconnaissance de niveau 2 de son PAT du Cantal et confirme son intervention sur cette thématique avec le recrutement d'un(e) chargé(e) de mission stratégique alimentaire.
	Objectif	<p>Saint-Flour communauté s'engage à se doter d'une ingénierie dédiée à la coordination, à l'animation du PAT et à la mise en œuvre de sa stratégie alimentaire avec pour objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer la mise en plan du plan d'actions, piloter les actions menées par Saint-Flour Communauté et accompagner les actions portées par les partenaires ; - Coordonner et animer la gouvernance définie ; - Renforcer la dynamique partenariale entre les acteurs du territoire, favoriser la mise en réseau des acteurs et initiatives, animer des espaces d'échanges, de partages d'information et d'expériences ; - Animer et rendre opérationnelle, de façon durable, la stratégie alimentaire du territoire, en s'appuyant sur les dynamiques existantes et les partenariats locaux ; - Inscrire les actions du PAT 2 dans la stratégie territoriale 2026-2032, afin d'assurer leur cohérence avec les grandes orientations politiques et les projets structurants du territoire ; - Conforter la démarche inter PAT engagée, notamment à travers des animations conjointes, et renforcer l'ancrage départemental en coordonnant les actions menées à l'échelle du Cantal, renforcer la coopération territoriale et s'inscrire dans les différents réseaux régionaux et nationaux ; - Assurer une veille réglementaire, juridique, mobiliser les ressources locales, assurer une veille des sources de financement ; - Relayer les informations auprès des partenaires et de la gouvernance - Répondre aux exigences du label PAT 2 et aux prérequis des appels à projets susceptibles d'accompagner les initiatives ; - Actualiser régulièrement le diagnostic territorial - Evaluer le programme d'action
	Contenu	Un(e) chargé(e) de mission est en poste, une offre de stage sera proposée chaque année et un contrat d'alternance sera proposé selon les conditions de recrutement des alternants et des missions à proposer
	Périmètre	Saint-Flour Communauté
	Calendrier	En cours – la durée du PAT 2025-2029



	Maîtrise d'ouvrage	Saint-Flour Communauté
	Partenaires	Tous les acteurs concernés par les actions du PAT

Plan de financement			
	Dépenses :	Recettes :	
	1 ETP en charge de l'animation du PAT	45 000 € par an	A solliciter : DRAAF AuRA, FEADER
	Stages thématiques	4 200 € par an	Autofinancement Saint-Flour Communauté
	1 ETP en alternance	22 000 € par an	Autofinancement Saint-Flour Communauté

Evaluation	Résultats	Livrable	Objectif
		Nombre d'actions réalisées et accompagnées	Les actions du PAT
		Stages thématiques	1 par ans
		Nombre des rencontres formelles en interPAT	2x par an

1.04 Évaluer le programme d'actions

Axe	Une gouvernance alimentaire et agricole transversale
Objectif stratégique	Mettre en œuvre et évaluer le programme d'actions du PAT
Type d'action	Toutes thématiques

Action	Contexte	Après une phase de diagnostic alimentaire, de concertation des acteurs et de rédaction du programme d'actions, Saint-Flour Communauté sollicite une labellisation de niveau 2 et mettre en œuvre des actions répondant aux enjeux et objectifs sur le territoire. Un programme d'actions décliné pour les 5 années à venir nécessitera des ajustements selon les indicateurs de suivi et les évolutions réglementaires et financières.
	Objectif	Il s'agira d'établir des évaluations régulières, d'assurer un suivi régulier des indicateurs, et de pouvoir réorienter le programme d'actions en fonction des résultats observés.
	Contenu	<p>Pour chaque action, des livrables et des objectifs ont été définis afin de permettre une évaluation systématique à la fin du PAT. Une attention particulière a également été portée à l'identification et à la sélection des indicateurs de la SNANC.</p> <p>Toutefois, une évaluation continue est également prévue tout au long de la mise en œuvre, en se posant régulièrement les questions suivantes avant, pendant, et après chaque action :</p> <p>Pertinence : L'action est-elle toujours pertinente au regard des enjeux environnementaux actuels du territoire identifié dans le diagnostic ?</p> <p>Efficacité : Le PAT est-il déployé à la bonne échelle et est-il en capacité de produire les résultats attendus au regard des objectifs initialement fixés ?</p> <p>Cohérence : L'action reste-t-elle cohérente avec les politiques publiques menées par la collectivité et les évolutions du contexte local ?</p> <p>Moment opportun : Est-ce le bon moment pour se lancer dans l'action ? Tous les moyens nécessaires sont-ils réunis (ressources humaines, financements, compétences, partenariats, etc.) pour assurer sa mise en œuvre dans de bonnes conditions ?</p> <p>Cela doit permettre d'effectuer une analyse de situation et de réorienter la stratégie alimentaire si nécessaire. L'animateur du PAT sera chargé de cette évaluation en lien avec la gouvernance du PAT, un stage pour l'évaluation finale pourra être proposée.</p> <p>Les critères de réussite seront définis à partir des livrables prédéfinis, mais également de manière qualitative, afin de mieux saisir le ressenti des parties prenantes et de capitaliser au mieux l'expérience pour d'autres actions.</p>
	Périmètre	Saint Flour Communauté et inter PAT
	Calendrier	A lancer – la durée du PAT 2025-2029
Maîtrise d'ouvrage	Saint Flou Communauté	



	Partenaires	Les partenaires du PAT
--	-------------	------------------------

Financement	Financiers possibles	DRAAF Aura, FEADER	
	Plan de financement		
		Dépenses :	Recettes :
	Animation du PAT 2029 : stage	4 200 €	Autofinancement Saint-Flour Communauté

Evaluation	Résultats	Livrable	Objectif
		Nombre d'actions mises en place	23
		Nombre de réponses aux AAP	2
		Nombre de partenaires mobilisés	10

2.01 Favoriser le renouvellement des générations agricoles et l'installation de nouveaux agriculteurs et agricultrices

Diagnostic	Axe	Un foncier agricole préservé avec une ambition de diversification de production du territoire
	Objectif stratégique	Favoriser le renouvellement des générations agricoles et l'installation de nouveaux agriculteurs et agricultrices et agricultrices
	Thématique SNANC	Foncier
	Sujets	Economie alimentaire
	Enjeux	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir et développer le renouvellement des actifs agricoles • Renforcer l'attractivité économique du territoire • Identifier et protéger le foncier agricole à enjeu nécessaire au maintien et à l'installation des exploitations

Action	Contexte	<p>Sur le territoire de Saint-Flour Communauté, seulement la moitié des départs d'agriculteurs sont compensés par des installations. Malgré la reprise d'exploitation par les enfants d'agriculteurs (qui représentent 80% des installations aidées), ces derniers ne sont pas suffisamment nombreux pour assurer le renouvellement.</p> <p>Environ 40% des agriculteurs atteindront l'âge légal de départ à la retraite dans les 5 à 7 ans à venir. L'accès au foncier est le principal frein à l'installation des futurs producteurs. Les coûts à l'installation restent élevés et l'accès à la propriété agricole difficile. De plus, les biens agricoles actuels sont difficiles à transférer. D'une part, parce qu'ils sont mieux valorisés financièrement lorsqu'ils sont vendus en tant que bâtiments non agricoles. D'autre part, du fait que lorsqu'ils sont transférés en tant que bâtiments agricoles, ils doivent souvent être modernisés et mis aux normes, et leur fonctionnalité n'est pas toujours optimale.</p>
	Objectif	<p>L'accompagnement complet des futurs exploitants agricoles producteurs dans leur accès au foncier pour sécuriser au mieux leur installation.</p> <p>Sécuriser la transmission et l'installation des exploitations agricoles en accompagnant à la fois le cédant et le candidat.</p>
	Contenu	<p>L'accompagnement des futurs producteurs se concentre sur l'accès au foncier pour garantir une installation sécurisée. Il s'agit également de sécuriser la transmission et l'installation des exploitations agricoles en offrant un soutien à la fois au cédant et au candidat. L'offre de transmission doit être claire, attractive et adaptée aux besoins des acteurs.</p> <p>L'accompagnement s'étend aux porteurs de projets, qu'ils soient en début de parcours ou en reconversion, afin de concrétiser leur volonté de s'installer. Les personnes en recherche de reconversion bénéficient d'un soutien pour franchir le pas tout en sécurisant leur changement de vie. Pour les porteurs de projet, un accompagnement de la part de différents partenaires est prévu sur les aspects techniques, réglementaires, économiques, humains et financiers, qu'ils bénéficient ou non de la DJA</p>

		<p>(Dotation Jeune Agriculteur), afin de garantir des installations viables et vivables.</p> <p>Un suivi technico-économique et réglementaire est proposé sur les premières années de mise en œuvre des projets pour en assurer la pérennité.</p> <p>Une piste de réflexion est le dispositif « échange amiable » proposé par la Chambre d'agriculture. Il offre un accompagnement visant à faciliter et soutenir les démarches d'échange de foncier.</p> <p>La sensibilisation des agriculteurs de plus de 50 ans est essentielle pour préparer la transmissibilité de leurs exploitations. Dès 55 ans, les cédants sont repérés pour être accompagnés dans la préparation de la transmission, la valorisation de leur exploitation et du territoire, ainsi que la recherche de candidats et la mise en relation avec de futurs repreneurs.</p> <p>Afin de mieux sensibiliser les communes et les maires aux enjeux de la transmission agricole, il est prévu d'organiser une intervention annuelle lors de la conférence des maires. L'objectif est de les informer et de les encourager à devenir des relais pour les différents dispositifs d'accompagnement existants.</p> <p>Une première intervention a été réalisée par la Chambre d'agriculture en mai 2025.</p> <p>Afin de contribuer à l'installation de nouveaux agriculteurs et au renouvellement des générations, Saint-Flour Communauté fait partie d'un réseau départemental d'acteurs qui se charge de leur prospection et de leur accompagnement. Une convention cadre est conclue entre Saint-Flour Communauté et la Chambre d'Agriculture, dont un volet est dédié à ce travail partenarial nécessaire pour répondre à cet enjeu de renouvellement des générations. De plus, une convention avec la SAFER est également signée, traitant elle-aussi de cette problématique.</p> <p>Saint-Flour Communauté est membre du syndicat mixte d'attractivité du Cantal, qui dispose d'une conciergerie permettant l'enregistrement des accueils désireux de s'installer sur le département et leur accompagnement. Une résidence pour jeunes actifs est en cours de construction à Saint-Flour, la Résidence Marianne, avec la contribution financière de Saint-Flour Communauté, qui permettra l'hébergement de nouveaux actifs dont ceux du secteur agricole sur le territoire.</p> <p>Par ailleurs, dans le cadre de l'élaboration de son PPT, Saint-Flour Communauté prévoit de travailler sur l'aménagement foncier, à travers la gestion et l'optimisation des équipements pastoraux par exemple, notamment via la création de points d'eau et l'aménagement de pistes d'accès.</p> <p>Afin d'aborder, au-delà des aspects techniques, également les dimensions émotionnelles liées à la transmission des fermes, Saint-Flour Communauté envisage de les explorer à travers un volet culturel. Une piste de réflexion serait de faire appel à une compagnie de spectacle pour organiser, dans différentes communes du territoire, des formats de type « théâtre-forum ».</p> <p>La fiche descriptive présentant cette proposition se trouvera en annexe.</p>
	Périmètre	Saint-Flour Communauté
	Calendrier	En cours – sur la durée du PAT 2025-2029
	Maîtrise d'ouvrage	Saint-Flour Communauté, Chambre d'agriculture du Cantal

	Partenaires	SAFER, Chambre d'agriculture du Cantal, Conseil Départemental du Cantal, Auvergne Estives, Syndicat mixte d'attractivité du Cantal
	Public cible	Les agriculteurs du territoire de Saint-Flour Communauté, les maires des communes et les porteurs de projets
	Priorité	Haute

	Financeurs possibles	Autofinancement	
	Plan de financement		
		Dépenses :	Recettes :
	Partenariat SAFER	5 300 € HT/an	Autofinancement Saint-Flour Communauté
	Spectacle culturel : « Elle va devenir quoi ma ferme ? »	3000 € par spectacle (Devis en annexe)	Autofinancement Saint-Flour Communauté

	Indicateur SNANC	5.2 Nombre de partenariats formalisés (y compris conventionnement) avec des structures agissant pour le maintien / reconquête du foncier agricole (SAFER, Terres de Lien) 5.3 % de surface agricole utilisée (SAU) du territoire	
Evaluation	Résultats	Livrable	Objectif
		Actions des conventions avec la Chambre d'agriculture du Cantal	Une action par an
		Actions des conventions avec la SAFER	Une action par an
		Nombre de fermes reprises	6 % ont un repreneur en 2020 et 8 % ne savent pas
		Nombre d'installations	54 sur la période 2011/2024
		Spectacle culturel organisé	1 fois tous les deux ans
		Sensibilisation des maires	1 intervention par an en conférence des maires

2.02 Étudier l'opportunité de créer une formation sur le maraîchage en moyenne montagne

Diagnostic	Axe	Un foncier agricole préservé avec une ambition de diversification de production du territoire
	Objectif stratégique	Faire émerger et renforcer les productions légumières et légumineuses locales
	Thématique SNANC	Foncier, Emploi
	Sujets	Economie alimentaire, Alimentation et environnement
	Enjeux	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la consolidation des filières céréalières et légumières à destination de la consommation humaine • Développer les compétences techniques en maraîchage de montagne sur le territoire • Faciliter le développement de la diversification agricole et des circuits de proximité

Action	Contexte	<p>Saint-Flour Communauté n'a pas de productions maraîchères et fruitières qui couvrent les besoins du territoire. Cependant, depuis quelques années, des initiatives de création de jardins de maraîchage ou de diversification au sein d'exploitations d'élevage se développent. En 2025 Saint-Flour Communauté compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 9 producteurs (5 maraîchers diversifiés + 2 éleveurs qui font du plein champ + 2 fermes très diversifiées), 3 en diversification, 5 projets d'installation. • Environ 4,5 ha en 2023 pour les légumes • Pour les ppam 8,73 ha déclarés en 2023 <p>Les fruits et légumes locaux sont demandés, il existe un atelier de transformation à l'atelier technologique du lycée agricole EPLEFPA des Hautes Terres. Lors de l'élaboration du diagnostic du PAT de Saint-Flour Communauté, il est ressorti l'un des obstacles identifiés est le manque de connaissances du maraîchage en moyenne montagne.</p> <p>Dans ce contexte, Saint-Flour Communauté souhaite étudier l'opportunité de créer une formation de maraîchage de moyenne montagne, en lien étroit avec les établissements de formation du territoire, dont le Lycée agricole et la MFR de Saint-Flour.</p>
	Objectif	<p>Saint-Flour Communauté souhaite développer le maraîchage sur son territoire et inciter les agriculteurs à diversifier leurs activités. Cela permettrait également de diversifier l'offre alimentaire locale tout en s'appuyant sur le potentiel local. Cette opération s'inscrit en complémentarité du projet de légumerie, en cours d'étude, avec l'atelier de transformation de Volzac.</p>
	Contenu	<p>Le maraîchage en moyenne montagne présente des défis spécifiques en raison des conditions climatiques et géographiques particulières. Il n'existe aucune formation sur ce métier en moyenne montagne. Une formation adaptée permettrait aux agriculteurs de maîtriser les techniques de culture appropriées et de s'adapter aux spécificités</p>

		<p>locales. Il est proposé de développer une telle formation sur le territoire en partenariat avec les établissements de formation à vocation agricole, afin de fournir aux producteurs et aux porteurs de projets les compétences nécessaires.</p> <p>L'objectif est d'identifier les freins à se lancer en maraîchage, explorer les ressources nécessaires pour apprendre les techniques, et proposer un module de formation.</p> <p>Une première rencontre a été organisée en avril 2025 entre les acteurs de la formation et la Chambre d'agriculture. Des actions de formation existent déjà sous forme de journées de diversification ou de modules techniques, principalement à destination de publics ayant déjà une première expérience. La question de la demande pour ce type de formation reste à approfondir.</p> <p>Une journée technique à destination des jeunes en formation est prévue pour mai/juin 2026 afin de valoriser le maraîchage comme voie de diversification professionnelle. Le compte rendu détaillé se trouve en annexe.</p> <p>Pendant toute cette démarche, un échange étroit est maintenu avec le PAT du PNR Aubrac pour soutenir leurs initiatives de lancer un réseau maraîchage. Également, le PAT Agglo Aurillac continue de développer ses efforts dans le domaine du maraîchage, notamment pour renforcer le lien entre les producteurs et la restauration collective. Nos trois PAT sont en étroit échange concernant cette action.</p> <p>En 2023, Saint-Flour Communauté a lancé une étude de faisabilité pour la mise en place d'espaces test agricole sur son territoire, confiée au Réseau National d'Espace Tests Agricoles (RENETA). L'objectif de cette étude était d'acquérir les savoirs fondamentaux nécessaires à la mise en œuvre d'un dispositif d'espace-test agricole, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaître les différents termes et concepts liés à l'espace-test, ainsi que ses principales fonctions ; • Identifier les différentes formes de tests, les montages opérationnels et les activités clés. <p>L'étude a abouti à la construction d'un cadre opérationnel, décisionnel, économique et juridique pour l'Espace-Test Agricole, comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un schéma de gouvernance. • Une structuration juridique du dispositif. • Un modèle de financement pour soutenir le projet. <p>Un projet de charte d'engagement a également été rédigé afin de définir les conditions du partenariat et l'implication des différents acteurs. Il sera nécessaire de mettre en œuvre cette charte et de trouver des porteurs de projets pour faire avancer cette initiative. Sous réserve de financement, cet espace-test pourrait devenir un outil clé pour la formation au maraîchage en moyenne montagne.</p>
	Périmètre	Saint-Flour Communauté
	Calendrier	<p>En cours :</p> <p>Avril 2025 : Rencontre avec les acteurs de l'enseignement afin de définir les besoins et les modalités de mise en place d'une offre de formation.</p> <p>Automne 2025 : Échanges à organiser avec d'autres établissements de formation.</p> <p>Mai 2026 : Organisation de la première journée de diversification, ciblant les élèves.</p>

	Maîtrise d'ouvrage	En cours de définition
	Partenaires	Partenaires engagés : EPLEFPA, Maison Familiale Rurale de Saint-Flour, Chambre d'agriculture, Partenaire pressenti : Lycée de Marmilhat (63)
	Public cible	Lycéens, élèves en reconversion, maraîchers, porteurs de projet, agriculteurs souhaitant se diversifier
	Priorité	Moyenne

Financement	Financeurs possibles	Autofinancement Saint-Flour Communauté, DRAAF AuRA, FEADER, Région	
	Plan de financement		
		Dépenses :	Recettes :
	Journée diversification		
	Partenariat Chambre d'agriculture (Bio15...)	Rémunération fermes à visiter 200 €	Autofinancement Saint-Flour Communauté
	Transport des élèves (bus...)	1000 €	Autofinancement Saint-Flour Communauté
	Soutien de la création d'une formation	A définir	A définir
	Espaces Test	A définir	Si obtention de financement

Evaluation	Indicateur SNANC	9.2 Nombre de personnes concernées par des actions visant au maintien et à l'attractivité des métiers dans les métiers de la production, de la transformation et de la distribution alimentaire	
	Résultats	Livrable	Objectif
		Nombre d'échanges organisés	1 à 2 échanges par an
		Nombre de journées de diversification organisées	1 journée par année scolaire
	Création de la formation	A définir	

2.03 Organiser des journées de diversification et de changement des pratiques à destination des producteurs du territoire

Diagnostic	Axe	Un foncier agricole préservé avec une ambition de diversification de production du territoire
	Objectif stratégique	Faire émerger et renforcer les productions légumières et légumineuses locales
	Thématique SNANC	Production, Environnement
	Sujets	Economie alimentaire
	Enjeux	<ul style="list-style-type: none"> Faciliter le développement de la diversification agricole et des circuits de proximité Consolider et développer les filières et les savoir-faire Augmenter la diversité de produits locaux disponibles

Action	Contexte	<p>Bien que Saint-Flour Communauté soit fortement marquée par l'agriculture et que la surface agricole représente 71% du territoire, le secteur est confronté à une balance offre/demande déséquilibrée. Le territoire est largement excédentaire en produits carnés (bovins et porcins) et laitiers mais déficitaire pour subvenir aux besoins en fruits, légumes, légumineuses et autres productions animales.</p> <p>Cependant, Saint-Flour Communauté, en territoire rural préservé, offre une agriculture de qualité avec des opportunités de création de valeur ajoutée et de diversification.</p>
	Objectif	<p>Informier et sensibiliser sur les opportunités de diversification des productions végétales, en mettant en avant leurs avantages économiques, agronomiques et les débouchés possibles. Il s'agit également de mieux faire connaître les différents acteurs de l'accompagnement et de fournir des ressources pertinentes aux agriculteurs.</p>
	Contenu	<p>Des journées de diversification, en inter PAT avec les PAT du Cantal, ont été organisées permettant l'échange d'informations sur la diversification en productions végétales. Elles soulignent comment :</p> <ul style="list-style-type: none"> Créer de la valeur ajoutée dans les exploitations Relocaliser l'alimentation, notamment dans l'approvisionnement des restaurants collectifs. <p>Une première journée a été organisée le 14 mars 2023, plusieurs intervenants ont participé sur différentes thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> Auvabio sur la diversification en légumes bio demi-gros, Bio15 et la Chambre d'Agriculture15 sur la diversification en productions végétales dans le département, Cant'ADEAR pour la présentation d'un guide d'installation en maraichage dans le département, L'AILB sur la lentille blonde. <p>L'objectif est de renouveler ces journées de la diversification, qui sont un excellent moyen de diffuser de nouvelles techniques et de transmettre des connaissances. D'autres formats sont à l'étude, tels que des événements en</p>

		soirée, éventuellement avec une dimension ludique, comme par exemple un « Apéro du terroir ». La Chambre d'agriculture prévoit des journées plus « monothématiques ».
	Périmètre	Saint-Flour Communauté
	Calendrier	En cours – sur la durée du PAT 2025-2029
	Maîtrise d'ouvrage	Chambre d'agriculture du Cantal
	Partenaires	Chambre d'agriculture, inter PAT du Cantal
	Public cible	Agriculteurs et agricultrices du territoire de Saint-Flour Communauté et au-delà
	Priorité	Moyenne

Financement	Financiers	Chambre d'agriculture du Cantal	
	Plan de financement		
		Dépenses :	Recettes :
	Journée de diversification	2000 € par an	Autofinancement Saint-Flour Communauté

Evaluation	Indicateur SNANC	6.4 Nombre d'exploitants agricoles sensibilisés au changement de pratiques agricoles et au développement de la labellisation (labels publics) 10.2 Nombre de professionnels sensibilisés aux enjeux climatiques, de biodiversité et/ou de ressources	
	Résultats	Livrable	Objectif
		Nombre de journées	Co-organisation d'une journée par an
	Nombre de participants	5 exploitants par journée de diversification	

2.04 Mettre en place et élaborer un Plan Pastoral Territorial

Diagnostic	Axe	Un foncier agricole préservé avec une ambition de diversification de production du territoire
	Objectif stratégique	Préserver la biodiversité et les pratiques agroécologiques
	Thématique SNANC	Environnement
	Sujets	Alimentation et environnement
	Enjeux	<ul style="list-style-type: none"> • Concilier activités humaines et préservation de la biodiversité • Accompagner et soutenir le milieu agricole dans la mise en œuvre de pratiques vertueuses pour la qualité et la préservation de la ressource en eau
Action	Contexte	<p>Le Plan Pastoral Territorial (PPT) est un dispositif permettant d'accompagner le développement du pastoralisme tout en préservant les espaces pastoraux de la Région Auvergne Rhône-Alpes (AuRA). Les chiffres clés sur Saint-Flour Communauté :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Surface du territoire : 228 353 ha • Surface agricole utile : 155 200 ha • Entités pastorales : 807 • Estives ou Unités Pastorales : 383 • Système de production majoritaire : bovins allaitant environ 13 000 UGB instantanée
	Objectif	<p>L'objectif est de renforcer l'économie agricole en valorisant une ressource fourragère et en produisant des produits de qualité. Par ailleurs, il s'agit d'assurer l'aménagement et l'économie des territoires, en créant des paysages remarquables qui attirent le tourisme et favorisent les activités de nature. La préservation de l'environnement et de la biodiversité est également primordiale, notamment à travers l'entretien des espaces naturels et le maintien de milieux ouverts. Enfin, cet ensemble d'actions permet de lutter contre les incendies en assurant un entretien régulier des espaces dans les zones plus sèches.</p>
	Contenu	<p>Saint-Flour Communauté souhaite s'engager dans l'élaboration d'un plan pastoral territorial. À cet effet, Auvergne Estives a été mandatée en 2023 pour réaliser un diagnostic à travers une enquête pastorale. Cette enquête a permis d'identifier plusieurs enjeux, dont : la gestion et l'optimisation des équipements pastoraux, notamment la création de points d'eau et l'aménagement de pistes d'accès ; la conciliation des usages et la communication, afin d'améliorer la connaissance du pastoralisme et de favoriser les échanges entre les acteurs locaux ; la biodiversité, face au changement climatique, avec des actions pour maintenir et optimiser les ressources pastorales et réouvrir des zones sous-exploitées ; et enfin, la gestion des risques d'incendie, particulièrement dans les zones sensibles, pour préserver l'environnement.</p> <p>Afin de développer un plan d'action adapté au territoire, Saint-Flour Communauté poursuit son partenariat pour la phase émergence d'un PPT d'une période de 5 ans, qui sera soumis pour approbation à la Région AuRA. Un travail de concertation par secteur spécifique : Margeride, Truyère,</p>



		Aubrac et Planèze a été mené qui a permis de définir des axes stratégiques et décliner un plan d'action sur 5 ans. La synthèse du deuxième COPIL qui explique bien les résultats du diagnostic et le plan d'action est annexé.
	Périmètre	Saint-Flour Communauté, à l'exception des 11 communes déjà couvertes par le PPT du PNR des Volcans d'Auvergne
	Calendrier	En cours : Novembre 2024 : COPIL I lancement du PPT Avril 2025 : COPIL II validation plan d'action Juin 2025 : COPIL III validation de la maquette financière Juillet 2025 : approbation du plan d'action par le conseil communautaire et dépôt du dossier à la région Début 2026 : approbation du PPT par la région et mise en œuvre des premières actions 2026-2030 : mise en œuvre
	Maîtrise d'ouvrage	Saint-Flour Communauté
	Partenaires	Auvergne Estives
	Public cible	Les agriculteurs et agricultrices du territoire, ainsi que le grand public, afin de les sensibiliser aux enjeux du pastoralisme
	Priorité	Haute

Financement	Financeurs possibles	Région Auvergne-Rhône-Alpes – FEDER	
		Plan de financement	
		Dépenses :	Recettes :
	PPT Animation	Prestation (Auvergne Estives...) : 72 000 €	Région : 28 800 € FEADER : 43 200 €
	Mise en œuvre	CF projet de plan d'action PPT	CF projet de plan d'action PPT



Evaluation	Indicateur SNANC	10.1 Nombre de professionnels accompagnés à l'adaptation au changement climatique 10.2 Nombre de professionnels sensibilisés aux enjeux climatiques, de biodiversité et/ou de ressources	
	Résultats	Livable	Objectif
		Collectifs créés	3-4 par an
		Dessertes internes ou externes aux surfaces pastorales réaffectées ou créées	50 km par an
		Points d'eau installés	10 par an

3.01 Accompagner les restaurations collectives dans l'atteinte des objectifs de la loi EGAlim

Diagnostic	Axe	Une restauration collective ancrée dans son territoire, répondant aux enjeux de développement durable et accessible à tous
	Objectif stratégique	Accompagner les restaurations collectives à l'approvisionnement local
	Thématique SNANC	Approvisionnement de la restauration collective / EGAlim
	Sujets	Economie Alimentaire, Alimentation et Santé
	Enjeux	<ul style="list-style-type: none"> Accompagner la restauration collective dans sa volonté de qualité Augmenter la part de produits locaux dans la restauration collective.

Action	Contexte	<p>En 2025, 25 cantines sont inscrites sur ma cantine sur le territoire de Saint-Flour Communauté dont 3 qui ont complété la télédéclaration.</p> <p>70 établissements dans le Cantal sont volontaires dans la démarche Consocantal, dont 8 sur le territoire de Saint-Flour Communauté.</p> <p>La loi issue des États Généraux de l'Alimentation (EGAlim) vise à encourager l'achat de produits de qualité au sein des services de restauration collective. Dans ce cadre, la plateforme « ma cantine » a été développée comme un service numérique pour accompagner la transition alimentaire des cantines vers une alimentation plus durable. Cette plateforme permet notamment de transmettre des informations aux administrations pour le suivi de cette transition.</p> <p>Parallèlement, la démarche « Consocantal » a été lancée dans le département du Cantal pour promouvoir la consommation de produits locaux dans les cantines et valoriser les établissements qui utilisent ces produits. Pour compléter cette initiative, le Conseil départemental du Cantal a mis en place la plateforme numérique « Agrilocal15 », un outil destiné à faciliter les échanges entre producteurs locaux et services de restauration collective, permettant ainsi de commander des produits locaux dans un rayon de 1 à 100 km autour de l'établissement.</p> <p>Cependant, un constat s'impose : de nombreuses petites structures de restauration collective du territoire peinent à répondre à ces nouvelles obligations. En raison de la pénurie de personnel, du manque de formation adéquate et du manque de temps, elles ne sont pas en mesure de garantir la mise en œuvre de ces démarches.</p>
	Objectif	<p>Saint-Flour Communauté s'engage à accompagner la restauration collective dans l'application des outils mis à disposition. Cet accompagnement comprend la mise en place de formations adaptées et d'un soutien technique afin de permettre à ces structures d'utiliser la plateforme « ma cantine », en surmontant les obstacles liés au manque de personnel, de formation et de temps.</p>
	Contenu	<p>Dans un premier temps, il s'agit de sensibiliser les gestionnaires des services de restauration collective et les élus aux obligations imposées par la loi EGAlim.</p>

		<p>Un intervenant extérieur sera régulièrement invité à la conférence des secrétaires de maires pour expliquer le contenu de cette législation. En parallèle, les initiatives Consocantal et Agrilocal15 seront également présentées. Un échange sur les éventuels obstacles pourra ensuite avoir lieu, suivi d'une discussion dans le cadre du Réseau Restauration Collective (voir action numéro 3.02).</p> <p>La prochaine étape sera d'accompagner activement les structures ciblées dans leur première télédéclaration et assurer le suivi de sa mise en œuvre et de développer un plan de formation en collaboration avec les partenaires concernés et, éventuellement, d'autres PAT.</p>
	Périmètre	Saint-Flour Communauté
	Calendrier	<p>En cours :</p> <p>Mai 2025 : Intervention en conférence des maires de Saint-Flour Communauté et en réunion de coordinations des secrétaires de mairie</p> <p>Avril 2025 : Intervention de la DRAAF/Chambre d'agriculture lors de la conférence des maires.</p> <p>2026-2029 : Mise en place de journées d'information EGAlim</p> <p>Après avoir lancé des réflexions sur la fréquence et la nécessité des intervenants, il serait pertinent de lancer des « journées d'information EGAlim » en s'inspirant de cette initiative du PAT Combraille.</p>
	Maîtrise d'ouvrage	Saint-Flour Communauté
	Partenaires	Conseil départemental du Cantal, Chambre d'agriculture, DRAAF
	Public cible	Gérants et cuisiniers de la restauration collective
	Priorité	Haute

Financement	Financeurs possibles	Saint-Flour Communauté	
	Plan de financement		
		Dépenses :	Recettes :
	Sensibilisation des élus – Intervention	Temps animation PAT	Autofinancement Saint-Flour Communauté



Evaluation	Indicateur SNANC	8.1.1 : % de restaurants collectifs inscrits et ayant réalisés leur télédéclaration sur "ma cantine" par rapport au nombre total de restaurants collectifs du territoire du PAT 8.1.2 : Taux d'atteinte des obligations EGAlim (Bio, total EGAlim et objectifs spécifiques sur viande et poisson) sur l'approvisionnement en produits durables et de qualité sur l'ensemble des achats des restaurants collectifs du territoire du PAT	
	Résultats	Livrable Nombre de restaurations collectives dans Consocantal	Objectif Une augmentation d'au moins un établissement par an

3.02 Accompagner la création d'un réseau « Restauration collective »

Diagnostic	Axe	Une restauration collective ancrée dans son territoire, répondant aux enjeux de développement durable et accessible à tous
	Objectif stratégique	Accompagner les restaurations collectives à l'approvisionnement local
	Thématique SNANC	Approvisionnement de la restauration collective / EGAlim Lutte contre le gaspillage alimentaire
	Sujets	Economie alimentaire
	Enjeux	<ul style="list-style-type: none"> Augmenter la part de produits locaux dans la restauration collective Accompagner la restauration collective de qualité

Action	Contexte	<p>Le territoire de Saint-Flour Communauté compte plus de 50 restaurants collectifs, de tailles et besoins variés. Face aux enjeux actuels, il est devenu essentiel d'accompagner les évolutions des pratiques au sein de la restauration collective. En effet, cette chaîne de valeur fait face à de nombreux défis. Parmi ceux-ci, on note des volumes de production insuffisants, une structuration encore trop faible en demi-gros, une logistique de proximité inadaptée, ainsi que des contraintes sanitaires et financières importantes. Par ailleurs, une méconnaissance réciproque existe entre les différents acteurs, notamment entre les restaurants collectifs et les producteurs, ce qui complique davantage la collaboration et la mise en œuvre de solutions adaptées.</p>
	Objectif	<p>Saint-Flour Communauté souhaite initier un « réseau de restauration collective » afin de mieux comprendre les besoins du territoire et, dans cette optique, de proposer des formations et un accompagnement plus spécifique, tels que, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> Comprendre et mettre en œuvre les nouvelles réglementations nationales, telles que la loi « EGAlim » ou la loi « Climat et résilience » Maîtriser les coûts d'achat des produits afin d'optimiser les commandes Créer et réfléchir collectivement à des repas conformes aux prescriptions nationales Accompagner la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les cantines <p>À long terme, ce réseau du collectif de restaurateurs doit également servir à faciliter les échanges entre les producteurs locaux, à résoudre les questions logistiques et ainsi, à renforcer l'économie locale.</p>
	Contenu	<p>Cette initiative a pour objectif d'offrir un accompagnement sur mesure aux gérants des établissements. Elle vise également à favoriser les synergies entre différents collectifs de restauration, en explorant des opportunités telles que la mutualisation des approvisionnements ou le développement de menus communs, entre autres. Cela permettrait non seulement de renforcer la collaboration entre les acteurs locaux, mais aussi d'optimiser l'efficacité logistique et créative, tout en générant des solutions innovantes et bénéfiques pour tous les participants.</p>

		<p>Dans un premier temps, il est prévu d'actualiser le diagnostic et de caractériser la restauration collective du territoire (type de structure, combien d'assiettes par jour, gestion déléguée ou préparation sur place, cuisine sur place, liaison chaude ou froide ? Connaissance de la loi EGAlim, achats locaux) afin de mieux connaître le terrain et de mieux préparer une rencontre.</p> <p>En seconde étape, il est prévu d'organiser des tables rondes / rencontres pour créer un réseau, évaluer les besoins des parties prenantes et échanger régulièrement</p> <p>Un échange étroit est établi avec les PAT voisins : Aurillac, Hautes-Terres Communauté, PNR de l'Aubrac. Les trois entités prévoient de mener des actions dans le domaine de la restauration collective. L'idée est de partager les retours d'expérience et, surtout, d'offrir aux communes situées sur le territoire de Saint-Flour Communauté et du PNR de l'Aubrac la possibilité de choisir le PAT auquel elles souhaitent adhérer.</p>
	Périmètre	Saint-Flour Communauté
	Calendrier	<p>En cours :</p> <p>2025 : actualisation du diagnostic</p> <p>Mai 2025 : Première réunion (le CR est annexé)</p> <p>2025 : création du réseau et organisation d'une première table ronde</p> <p>2025-2029 : animation du réseau</p>
	Maîtrise d'ouvrage	Saint-Flour Communauté
	Partenaires	PAT Aurillac, PAT Hautes Terres Communauté, PNR Aubrac, les organismes de formation, les producteurs locaux
	Public cible	Les acteurs de la restauration collective du territoire de Saint-Flour Communauté, les producteurs locaux ainsi que les usagers des cantines sont impliqués dans cette démarche
	Priorité	Haute

Financement	Financeurs possibles	DRAAF Aura, FEADER	
	Plan de financement		
		Dépenses :	Recettes :
	Formations : SCIC NOURRIR L'AVENIR	4000 € par formation	Autofinancement ou financement public
	Formation : RestauCarré	2000 € par formation	Autofinancement ou financement public

Evaluation	Indicateur SNANC	8.2 Nombre de personnels de restauration collective formés en lien avec les objectifs de la loi EGAlim	
		8.3 Nombre de producteurs accompagnés pour approvisionner la restauration collective du territoire (directement et/ou par la mise en relation avec des distributeurs)	
		8.4 Nombre de gestionnaires de restauration collective accompagnés pour l'atteinte des objectifs EGAlim (y compris inscription et télédéclaration « ma cantine »)	
		4.2 % d'établissements de restauration collective ayant mis en place un diagnostic et un plan d'action de lutte contre le gaspillage alimentaire par rapport au nombre total de restaurations collectives présentes sur le territoire (ou sur un périmètre précis et pertinent à préciser)	
	Résultats	Livable	Objectif
Rencontres et échanges organisés		Au moins 1 rencontre par an	
Participants par rencontre		Toucher au moins les représentants de 10 restaurations collectives	
Formations organisées		Proposer au moins une formation par an	

3.03 Former les fournisseurs et acheteurs locaux à la commande publique

= Diagnostic	Axe	Une restauration collective ancrée dans son territoire, répondant aux enjeux de développement durable et accessible à tous
	Objectif stratégique	Accompagner les restaurations collectives à l'approvisionnement local
	Thématique SNANC	Approvisionnement de la restauration collective
	Sujets	Economie alimentaire, Alimentation et santé
	Enjeux	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner la restauration collective de qualité • Renforcer l'attractivité économique du territoire

	Contexte	Certaines restaurations collectives ont constaté la difficulté pour les fournisseurs de répondre aux règles de la commande publique. La commande publique est un enjeu crucial pour les producteurs, car elle influence directement la valorisation de leur production et leur revenu.
	Objectif	Permettre aux fournisseurs d'approvisionner en produits locaux les établissements, tout en respectant les règles du Code des marchés publics. Afin de favoriser leur accès à ces marchés, il est proposé d'organiser des formations à destination des fournisseurs du territoire. Saint-Flour Communauté pourrait les accompagner à la maîtrise de la commande publique en leur proposant des formations et sensibilisations, en lien avec le service juridique de Saint-Flour Communauté ou un prestataire spécialisé.
Action	Contenu	<p>Développement des formations spécifiques pour améliorer la participation des producteurs locaux aux appels d'offres de la restauration collective. L'objectif est d'adapter les appels d'offres pour qu'ils soient accessibles aux producteurs locaux et de former ces derniers pour répondre efficacement aux exigences des appels d'offres publics.</p> <p>Les étapes comprennent : identifier les besoins en formation, élaborer des modules pour les gestionnaires de restauration et des sessions pour les producteurs. Il sera également nécessaire de déterminer si ces formations seront réalisées en interne par Saint-Flour Communauté ou par des prestataires externes, et d'explorer la possibilité de collaboration avec d'autres territoires ayant des besoins similaires.</p> <p>Cette action s'inscrit dans la démarche initiée par la Préfecture du Cantal en faveur du développement des circuits courts. Les formations seront programmées en cohérence avec les besoins identifiés et pourront concerner d'autres territoires.</p>
	Périmètre	Saint-Flour Communauté
	Calendrier	A lancer – 2026-2030
	Maîtrise d'ouvrage	Saint-Flour Communauté

	Partenaires	SMV Formation Audit Conseil
	Public cible	Acteurs de la restauration collective soumis à la commande publique, ainsi que les producteurs locaux.
	Priorité	Moyenne

Financement	Financiers possibles	Autofinancement Saint-Flour Communauté	
	Plan de financement		
		Dépenses :	Recettes :
	Formation proposée par SMV Formation	2 990 € (Devis annexé)	Autofinancement Saint-Flour Communauté

Evaluation	Indicateur SNANC	8.4 Nombre de gestionnaires de restauration collective accompagnés pour l'atteinte des objectifs EGAlim (y compris inscription et télédéclaration « ma cantine »)	
	Résultats	Livrable	Objectif
		Nombre de formations organisées	Tous les deux ans
	Nombre de participants à ces formations	5 participants par formation	

3.04 Enrichir le projet de cuisine collective expérimentale à Pierrefort

Diagnostic	Axe	Une restauration collective ancrée dans son territoire, répondant aux enjeux de développement durable et accessible à tous
	Objectif stratégique	Accompagner les restaurations collectives à l'approvisionnement local
	Thématique SNANC	Transformation
	Sujets	Economie alimentaire
	Enjeux	<ul style="list-style-type: none"> Augmenter la part de produits locaux dans la restauration collective Accompagner la restauration collective de qualité

Action	Contexte	<p>Le collège de Pierrefort possède une cuisine professionnelle de grande capacité initialement prévue pour l'usage d'un collège de 400 élèves potentiels, actuellement très sous utilisé, qui pourrait répondre aux besoins en restauration de plusieurs structures installées à proximité.</p> <p>De plus, le modèle Omphale 2022 de l'INSEE prévoit une augmentation de la part de population âgée (>70 ans) du département du Cantal de 10% d'ici 2030. Le nombre de personnes pouvant bénéficier du service de portage de repas est donc voué à suivre cette tendance, appuyant l'utilité du développement d'une cuisine centrale pour répondre à leurs besoins en alimentant le service de portage de repas à domicile.</p>
	Objectif	Le conseil départemental, propriétaire du collège, étudie l'opportunité d'aménager une cuisine collective expérimentale, qui pourrait fournir les repas du collège, de l'école primaire, des établissements médico-sociaux (maison de retraite, FAM), de la micro-crèche intercommunale et du service intercommunal de portage de repas.
	Contenu	<p>Le projet consiste en l'aménagement d'une cuisine collective expérimentale dans le collège de Pierrefort visant à offrir un service de restauration mutualisé sur la commune avec pour objectif de répondre aux exigences de la loi EGAlim.</p> <p>Saint-Flour Communauté sera concerné pour son service de portage de repas.</p>
	Périmètre	Pierrefort
	Calendrier	En cours – mise en service prévue pour septembre 2026
	Maîtrise d'ouvrage	Conseil départemental du Cantal
	Partenaires	Commune de Pierrefort, FAM, EHPAD Pierrefort, Saint-Flour Communauté
	Public cible	Résidents des structures, bénéficiaires portage de repas, élèves collège et école primaire, seniors
	Priorité	Haute

Financement	Financeurs possibles	Conseil départemental du Cantal	
	Plan de financement		
		Dépenses :	Recettes :
	Cout de l'aménagement et matériels	1 300 000 €	Conseil départemental : 1 300 000 €

Evaluation	Indicateur SNANC	7.2 Nombre d'outils de transformations de produits durables et de qualité créés ou maintenus	
	Résultats	Livrable	Objectif
		Nombre de repas servis par jour par la cuisine centrale	600
		Nombre de personnels affectés à la cuisine	En cours de définition
		Coût du repas	En cours de définition
		Approvisionnement en produits de qualité et durable – respect de la loi EGAlim	En cours de définition

4.01 Assurer l'accès à une alimentation de qualité pour tou(te)s

Diagnostic	Axe	Une alimentation accessible à tou(te)s et favorable à la santé
	Objectif stratégique	Élargir l'accessibilité alimentaire aux personnes en situation de précarité
	Thématique SNANC	Justice Sociale
	Sujets	Accessibilité alimentaire
	Enjeux	<ul style="list-style-type: none"> • Mener une réflexion sur les problématiques du territoire liées à la précarité alimentaire • Veiller au maintien d'un maillage territorial suffisant des commerces, points d'accès et de diffusion des services et produits alimentaires • Veiller au maintien du réseau des magasins de proximité et des commerces ambulants

Action	Contexte	<p>L'aide alimentaire, premier levier actuel pour lutter contre la précarité alimentaire, prend diverses formes. Sur le territoire de Saint-Flour Communauté, différents acteurs agissent pour apporter des solutions répondant aux besoins de première nécessité, mais aussi pour favoriser la prise d'autonomie des publics fragiles. L'accessibilité alimentaire est un enjeu majeur sur ce territoire, particulièrement dans ses dimensions économique et pratique. Un frein à l'acceptation des aides alimentaires, relevé lors de groupes de travail et de réunions avec les acteurs locaux, est la stigmatisation.</p> <p>En 2022, Mathilde Ferrand, doctorante en urbanisme et aménagement, a réalisé une partie de sa recherche pour sa thèse intitulée <i>Accéder à l'alimentation en milieu rural : le cas des habitants en situation de pauvreté en Région Auvergne-Rhône-Alpes</i> sur le territoire de Saint-Flour Communauté. Son travail a notamment donné lieu à la création d'un point de distribution à Ruynes-en-Margeride et à une réflexion autour d'une épicerie sociale itinérante.</p>
	Objectif	<p>L'objectif est de lutter contre la précarité et le gaspillage alimentaire en menant une réflexion concertée avec les acteurs de l'aide alimentaire. Plusieurs enjeux ont été identifiés, notamment la stigmatisation liée au besoin d'une aide alimentaire en milieu rural. Un levier identifié avec le CCAS de Saint-Flour était d'investir dans le montage d'une épicerie sociale et solidaire, avec des grilles tarifaires différenciées. Le concept d'une caisse de justice alimentaire devrait également être évoqué.</p> <p>La difficulté d'approvisionner les zones rurales en biens de première nécessité se fait souvent sentir. Il est possible qu'une épicerie sociale et solidaire puisse jouer un rôle important pour répondre à ce besoin.</p>
	Contenu	<p>Dans le cadre de sa thèse, Mathilde Ferrand a organisé des groupes de discussion dans quatre lieux différents. Ces événements ont fait l'objet d'une large diffusion sur les réseaux sociaux, à la radio, auprès des partenaires de Saint-Flour Communauté travaillant dans le secteur social, ainsi qu'auprès des usagers des Maisons France Service.</p>

		<p>Plusieurs sujets sont issus du groupe de travail « Accessibilité alimentaire, santé et éducation » et des échanges avec les associations locales qui travaillent sur les thématiques autour de la précarité alimentaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création d'une épicerie solidaire (itinérante) Le montage du projet bénéficie d'un accompagnement par le service Création d'ANDES. Avant l'ouverture : un accompagnement individualisé est proposé sur site, incluant des formations, la recherche de fournisseurs et/ou de soutiens spécifiques, assuré par l'animateur de réseau. Après l'ouverture : un suivi et un accompagnement individualisé sont maintenus, comprenant également des actions de plaidoyer, de communication, ainsi que l'animation du réseau. Action en phase de réflexion et sera mis en œuvre selon les porteurs de projet. • La stigmatisation en milieu rural est grande pour les personnes qui ont besoin d'aide alimentaire, parfois les gens n'osent pas se faire aider. Une solution pourrait être de mettre en place des épiceries mixtes avec des grilles de prix différentes. L'association « Bouge ton coq » est en train d'expérimenter un modèle d'épicerie mixte en milieu rural ; nous restons en étroit échange. • Une autre problématique issue des échanges est que souvent les aliments très transformés, et non bruts, partent en premier dans les distributions d'aides alimentaires. Un travail à travers des ateliers de cuisine avec des produits bruts, des échanges interculturels culinaires et aussi des formations à destination des bénévoles peut être une réponse à cette problématique. • Le glanage solidaire est un dispositif porté par le CPIE Auvergne, notamment pour les pommes de terre qui s'y prêtent facilement.
	Périmètre	Saint-Flour Communauté
	Calendrier	A lancer 2027-2029
	Maîtrise d'ouvrage	Saint-Flour Communauté et les acteurs de l'aide alimentaire, les communes
	Partenaires	ANDES, CCAS de Saint Flour, Secours catholique, Banque Alimentaire Équipes Saint-Vincent, Secours populaires, Restaurants du cœur ; Bouge ton coq, CPIE
	Public cible	Les personnes en situation de précarité ou en risque de précarité alimentaire, ainsi que les bénévoles des associations caritatives.
	Priorité	Basse

Financement	Financiers possibles	A définir	
	Plan de financement		
		Dépenses :	Recettes :
	Epicerie sociale et solidaire	5000 €	Saint-Flour Communauté dans l'accompagnement

Evaluation	Indicateur SNANC	1.2 % du territoire couvert par l'aide alimentaire 1.3 Nombre de personnes concernées par les actions du PAT sur la précarité alimentaire - préciser le ou les type(s) d'action(s)	
	Résultats	Livrable	Objectif
		Echanges organisés entre les acteurs de l'aide alimentaire	1 par an
		Ateliers de cuisine organisés pour des bénévoles et/ou bénéficiaires	1 par an
		Mise en place d'une épicerie sociale/solidaire	1 épicerie à la fin du PAT
		Session de glanage solidaire organisé	A définir

4.02 Coordonner et animer un parcours de formation à destination des scolaires

Diagnostic	Axe	Une alimentation accessible à tou(te)s et favorable à la santé
	Objectif stratégique	Élargir l'accessibilité alimentaire aux personnes en situation de précarité
	Thématique SNANC	Education à l'alimentation
	Sujets	Alimentation et santé, Alimentation et environnement
	Enjeux	<ul style="list-style-type: none"> Accompagner les publics prioritaires aux changements de comportements alimentaires

Action	Contexte	<p>L'éducation des jeunes mangeurs a un impact majeur sur leur futur, car les habitudes alimentaires acquises dès le plus jeune âge influencent directement leur santé à long terme, ainsi que leur comportement en matière de nutrition.</p> <p>L'éducation au goût est un processus d'accompagnement pédagogique qui repose sur l'acte alimentaire, en tant qu'interaction entre les mangeurs, les aliments et des environnements propices. Le dispositif <i>Les Territoires du goût</i> (TGT) est un programme pluriannuel destiné aux Programmes Alimentaires Territoriaux (PAT), aux acteurs locaux et aux citoyens souhaitant co-construire un environnement favorable à l'éducation au goût des jeunes de 8 à 11 ans. Il favorise la coopération territoriale entre différents acteurs pour soutenir le développement des PAT.</p>
	Objectif	Sensibiliser les enfants à l'importance de l'alimentation et à ses effets sur leur bien-être est essentiel pour leur permettre de faire des choix éclairés tout au long de leur vie.
	Contenu	<p>Le dispositif "Territoires du goût" a pour objectif d'accompagner les collectivités dans la mise en place d'une dynamique territoriale dédiée à l'éducation au goût pour les jeunes de 8 à 11 ans. Ce programme se déploie en plusieurs étapes afin d'assurer une participation active des structures locales et de créer un véritable réseau autour de cette initiative.</p> <p>Tout d'abord, le dispositif est présenté au PAT lors d'une visioconférence, suivie de la validation de l'engagement des élus. Ensuite, une autre visioconférence permet de présenter le programme aux structures locales et de les inciter à y participer. Les structures volontaires signent ensuite une charte d'engagement.</p> <p>Une fois les structures engagées, un planning collectif des sessions de formation est établi, avec des dates validées à chaque fin de session. Un suivi personnalisé est effectué auprès des stagiaires et des structures, avec un accompagnement du PAT pour l'organisation d'événements en lien avec le dispositif, tels que des conférences à destination des familles ou des ateliers pour les 8-11 ans.</p> <p>Enfin, des animations sont mises en œuvre auprès des jeunes, accompagnées de conférences destinées aux familles. Le programme se clôture par une certification, validant l'engagement et la réussite de tous les participants. La démarche se déroulera comme suit :</p>

		<ul style="list-style-type: none"> • Présentation du dispositif (conférences à destination des familles, ateliers auprès des 8-11 ans, etc.). • Mise en œuvre d'animations auprès des jeunes et organisation de conférences familiales. • Certification.
	Périmètre	Saint-Flour Communauté
	Calendrier	En cours : Mai 2025 : Première visio de présentation Septembre 2025 L'accompagnement est prévu pour 2 ans avec la possibilité de prolonger
	Maîtrise d'ouvrage	CREsNa
	Partenaires	Les structures volontaires
	Public cible	Enfants de 8 à 11 ans
	Priorité	Moyenne

Financement	Financeurs possibles	Saint-Flour Communauté	
	Plan de financement		
		Dépenses :	Recettes :
	Cout « territoire du goût » pour de « achat des matières premières » : gobelets, ingrédients à goûter, etc.	500 € par an	Saint-Flour Communauté

Evaluation	Indicateur SNANC	3.01 Nombre de partenariats avec des structures d'éducation à l'alimentation et au goût	
	Résultats	Livrable	Objectif
		Structures volontaires accompagnées	5
		Effectifs primaires concernés par des actions structurantes	105 (Classe moyenne 21 élèves x 5)
		Nombre des volontaires formés par le dispositif	5

4.03 Développer une stratégie de prévention « nutrition, santé, bien-être » en lien avec le Contrat Local de Santé

Diagnostic	Axe	Une alimentation accessible à tou(te)s et favorable à la santé
	Objectif stratégique	Maintenir un accès alimentaire à un public fragile
	Thématique SNANC	Santé
	Sujets	Alimentation et santé
	Enjeux	<ul style="list-style-type: none"> Faciliter les liens entre les actions du PAT, du Contrat Local de Santé et associer le tissu sportif du territoire

	Contexte	<p>Sur le territoire, plusieurs problématiques ont été identifiées par les acteurs locaux, parmi lesquelles figurent l'isolement social de certaines populations, le manque d'informations pratiques sur les enjeux de santé-environnement, et la méconnaissance des liens entre santé, environnement et modes de vie. À cela s'ajoutent des préoccupations environnementales croissantes qui nécessitent une meilleure compréhension et anticipation collective.</p>
	Objectif	<p>L'objectif principal est de promouvoir une approche intégrée de la santé-environnement à l'échelle locale, en s'appuyant sur des espaces relais comme les maisons France services et les jardins ouverts. Il s'agit de diffuser de l'information de manière concrète et participative, de mobiliser les acteurs locaux autour de démarches collectives (prévention, jardinage, ateliers...), et de sensibiliser les élus et habitants aux impacts de l'environnement et l'alimentation sur la santé.</p>
Action		<p>Projet en cours : Jardin de Pierrefort</p> <p>Il est prévu d'utiliser un terrain d'environ 1 hectare, mis à disposition de la commune de Pierrefort, reconnue Petite Ville de Demain. Ce terrain, situé en plein cœur du bourg, bénéficie d'une localisation stratégique entre le centre pour les personnes cérébrolésées, l'EHPAD, la future maison de santé ouverte en 2024, l'école primaire et la micro-crèche intercommunale.</p> <p>Une charte d'utilisation de ce jardin a été élaborée, avec le soutien des services du PAT (Pôle d'Animation Territoriale) et du CLS (Contrat Local de Santé) de Saint-Flour Communauté. Ce jardin sera accessible aux occupants de ces établissements, aux enfants de l'école, ainsi qu'aux habitants de la commune. Cette initiative s'inscrit dans le cadre du contrat local de santé.</p> <p>Cette orientation vise à agir directement sur le triptyque « Santé, activité physique / lutte contre la sédentarité / alimentation ». Il est aussi envisagé d'expérimenter la mise à disposition de jardins appartenant à des personnes âgées qui ne sont plus en mesure de les entretenir, en les mettant à disposition de personnes souhaitant cultiver un jardin. Cela permettrait de réduire l'isolement des personnes âgées (par des visites régulières) et de favoriser l'accès à des produits frais et de qualité (potager, non traité, légumes de saison). Ces jardins intergénérationnels ont ainsi pour objectif de maintenir un lien social.</p>
	Contenu	

	<p>Le jardin sera également utilisé comme un lieu de rencontre, permettant la mise en place d'animations autour du jardinage, de l'alimentation et du bien-être.</p> <p>Projet « Nutrition chez les personnes âgées »</p> <p>En co-organisation avec l'association « Siel Bleu », des ateliers de cuisine seront organisés, ainsi que des ateliers de cuisine, à la fois collectifs et individuels, auprès de personnes dans le besoin. Le projet s'inscrit dans un projet global Nutrition et activité physique à l'attention des personnes âgées et fragilisées. 4 animations sur le territoire de Saint-Flour Communauté et de Hautes Terres Communauté sont prévues pendant la semaine de la dénutrition.</p> <p>D'autres projet à envisager :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ateliers cuisine à destination des EHPAD, des autres établissements médico-sociaux, et éventuellement des habitants, accompagnés de la création de livrets de recettes. • Ateliers de sensibilisation au compostage destinés au grand public. • Semaines thématiques centrées sur une catégorie de produit alimentaire (par exemple : boulangerie, fruits et légumes...), à destination des EHPAD, ouvertes aux familles et aux habitants lors des temps collectifs. • Ateliers co-organisés avec les sage-femmes, destinés aux jeunes femmes en situation de surpoids. • Formation des économistes des EHPAD et autres établissements médico-sociaux aux techniques d'approvisionnement en restauration collective, formation actuellement réservée aux cantiniers des établissements scolaires. <p>Un travail en transversalité entre la coordination des PAT de Saint-Flour Communauté et celui de Hautes Terre, la coordination du CLS et le relais Petite Enfance de Saint-Flour Communauté, Petite Ville de Demain apportera une plus-value à la réussite de ces actions.</p>
Périmètre	Saint-Flour Communauté, Hautes Terres Communauté et la commune de Pierrefort
Calendrier	<p>En cours :</p> <p>Septembre 2025 : Ouverture du jardin à Pierrefort</p> <p>Fin 2025 : Cueillette de plantes sauvages et ateliers de cuisine</p> <p>17 au 23 novembre 2025 : Semaine de la dénutrition</p> <p>Lancement d'autres actions : une réunion de coordination est prévue en début 2026.</p>
Maîtrise d'ouvrage	Contrat local de santé du Bassin intermédiaire de santé de Saint-Flour
Partenaires	Saint-Flour Communauté : Services PAT, Santé, Petite Ville de Demain, Pôle Culture, Commune de Pierrefort ; Hautes Terres Communauté, Siel bleu
Public cible	Tout publique
Priorité	Moyenne

Financement	Financiers possibles	Saint-Flour Communauté et Hautes Terres Communauté, ARS, ACEF	
	Plan de financement		
		Dépenses :	Recettes :
	Jardin collective à Pierrefort	13000 €	6000 € ARS 1000 € ACEF 60000 € Autofinancement Saint-Flour Communauté
Actions plantes sauvage	3000 €	1500 € Autofinancement Hautes Terres Communauté 1500 € Autofinancement Saint-Flour Communauté	

Evaluation	Indicateur SNANC	2.1 Nombre d'actions menées en commun avec le(s) Contrat(s) Local(aux) de Santé (CLS) du territoire (le cas échéant)	
	Résultats	Livrable	Objectif
		Actions co-organisé	2 par ans
	Personnes touchée	A définir	

4.04 Harmoniser le service intercommunal du portage de repas à domicile

Diagnostic	Axe	Une alimentation accessible à tou(te)s et favorable à la santé
	Objectif stratégique	Maintenir un accès alimentaire à un public fragile
	Thématique SNANC	Santé
	Sujets	Economie alimentaire, Accessibilité alimentaire
	Enjeux	<ul style="list-style-type: none"> Accompagner les fournisseurs des repas livrés à domicile vers un approvisionnement en produits locaux et labellisés de qualité.

Action	Contexte	<p>Saint-Flour Communauté est un territoire rural, de moyenne montagne, à faible densité de population. Sur le territoire, un nombre important de personnes vivent seul à leur domicile. Parmi les plus de 65 ans par exemple, 26% vivent seul à domicile. Ce chiffre augmente à 48% chez les plus de 80 ans. Les conséquences de l'isolement sont multiples et la malnutrition en fait partie. L'alimentation est aussi un des leviers pour combattre ce phénomène.</p> <p>Dans le milieu rural, la solitude et faire des courses et se nourrir de manière équilibrée n'est pas facile pour les aînés. Le portage de repas à domicile est donc un véritable outil contre la solitude et aussi une mesure qui aide à maintenir les gens à domicile, évitant ainsi leur passage en EHPAD.</p>
	Objectif	Saint-Flour Communauté s'engage à maintenir et à développer des initiatives de lutte contre l'isolement et les risques de malnutrition des personnes âgées.
	Contenu	<p>Harmonisation des repas distribués dans le dispositif des portages de repas pour les repas proposés et les tarifs appliqués.</p> <p>Passer de 5 tarifs différents sur le territoire à un tarif unique de 8,25 € par bénéficiaire.</p> <p>Harmoniser les repas en 8 composantes identiques pour 1 journée alimentaire incluant : un potage, une entrée, un plat protéique, un accompagnement, un fromage, un dessert, un fruit OU un produit lacté, et une portion de pain.</p> <p>La livraison des repas a lieu tous les deux jours et ceux-ci sont réchauffés par les bénéficiaires à domicile. Actuellement, environ 220 bénéficiaires profitent des repas livrés à domicile. La condition pour bénéficier de ce service est soit d'avoir plus de 70 ans, soit d'avoir une condition médicale et d'être suivi par un travailleur social.</p>
	Périmètre	Saint-Flour Communauté
	Calendrier	En cours – la durée du PAT 2025-2029
	Maîtrise d'ouvrage	Saint-Flour Communauté
	Partenaires	Centre hospitalier de Saint-Flour et CCAS pour la fabrication des repas

	Public cible	Les bénéficiaires du portage de repas
	Priorité	Haute

Financement	Financeurs Possibles	Autofinancement Saint-Flour Communauté	
	Plan de financement		
		Dépenses :	Recettes :
	Coût du service	760 000 € par an	Recettes bénéficiaires repas : 360 000 € Autofinancement Saint-Flour : Communauté 400 000 €

Evaluation	Indicateur SNANC	1.3. Nombre de personnes concernées par les actions du PAT sur la précarité alimentaire - préciser le ou les type(s) d'action(s) 7.1 Nombre de structures de distribution de produits durables et de qualité créées ou maintenues	
	Résultats	Livrable	Objectif
		Nombre de personnes utilisant le service	220
		Nombre de repas délivrés par jour	220

5.01 Maintenir et accompagner les structures agroalimentaires intercommunales inscrites dans des démarches de qualité

Diagnostic	Axe	Une logistique optimale, une transformation relocalisant la commercialisation, tout en favorisant l'économie locale
	Objectif stratégique	Installer et/ou réhabiliter des espaces en unité de transformation afin d'apporter de la valeur ajoutée à des produits bruts
	Thématique SNANC	Production ; Emploi
	Sujets	Economie alimentaire
	Enjeux	<ul style="list-style-type: none"> • Consolider et développer les filières et les savoir-faire. • Renforcer l'attractivité des entreprises et soutenir les initiatives créatrices d'activités économiques et pourvoyeuses de plus-value. • Encourager le développement de produits transformés typiques à forte valeur ajoutée.

Action	Contexte	<p>Dans le cadre de ses compétences en faveur du développement économique, Saint-Flour Communauté mène une politique volontariste en faveur de l'accueil et du développement d'entreprise, notamment dans le secteur agroalimentaire afin de soutenir la transformation et la commercialisation de produits locaux.</p> <p>A ce titre, des équipements intercommunaux et des investissements immobiliers sont proposés pour permettre l'accueil de ces activités.</p>
	Objectif	Saint-Flour Communauté souhaite poursuivre l'accompagnement des entreprises du secteur agroalimentaire de son territoire, et les impliquer dans l'animation de son PAT.
	Contenu	<p>Saint-Flour Communauté accompagne les entreprises agroalimentaires dans des équipements intercommunaux sous plusieurs formes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement du développement de l'industrie agroalimentaire UNIPLANEZE, spécialisée dans la fabrication de produits du terroir (65 salariés) sur le Parc d'Activités du Rozier Coren, sous forme de crédit-bail immobilier dans le cadre de son extension ; • Aménagement d'un village agroalimentaire à Saint-Flour, dans des anciens abattoirs réaffectés, destinés à accueillir des entreprises en phase de création et de développement dans des locaux adaptés et dans des conditions financières incitatives : l'entreprise de transformation de viande et de vente de produits locaux « Producteur à l'assiette » a ainsi pu se créer et se développer très rapidement ; prochainement l'entreprise PASTAUVERGNA, spécialisée dans la fabrication de pâtes auvergnates va démarrer son activité dans ses locaux ; • Mise à disposition d'un abattoir et d'une partie d'un atelier de découpe à Pierrefort, à l'entreprise CONQUET, spécialisée dans la boucherie de viande locale et de qualité
	Périmètre	Saint-Flour Communauté

	Calendrier	En cours 2025-2030
	Maîtrise d'ouvrage	Saint-Flour Communauté
	Partenaires	Chambre de commerce et d'Industrie du Cantal, Chambre des métiers du Cantal
	Public cible	Les porteurs de projet agroalimentaire
	Priorité	Haute

Financement	Financeurs possibles	Etat : Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR)	
	Plan de financement		
		Dépenses :	Recettes :
	Travaux d'aménagements	A définir selon nature de l'activité de l'entreprise	Saint-Flour Communauté Etat (DETR)

Evaluation	Indicateur SNANC	6.3 Nombre d'installations sur le territoire	
	Résultats	Livrable	Objectif
		Nombre d'entreprises accompagnées 4	Occupation totale des bâtiments par des acteurs du domaine de l'agroalimentaire
	Emplois maintenus et créés Effectifs :	Maintien des emplois	
	<ul style="list-style-type: none"> • Uniplanèze 65 • Conquet : 5 • Producteurs à l'assiette : 7 • Pastauvergna : 3 		

5.02 Accompagner le projet « Légumerie » et l'évolution de l'atelier technologique de l'EPLFPA des Hautes Terres

Diagnostic	Axe	Une logistique optimale, une transformation relocalisant la commercialisation, tout en favorisant l'économie locale
	Objectif stratégique	Installer et/ou réhabiliter des espaces en unité de transformation afin d'apporter de la valeur ajoutée à des produits bruts
	Thématique SNANC	Production, Transformation
	Sujets	Economie alimentaire
	Enjeux	<ul style="list-style-type: none"> • Encourager le développement de produits transformés typiques à forte valeur ajoutée • Réfléchir à un maillage inter-territorial adéquat des outils de transformation et d'abattage, existants et à venir, pour répondre à la demande grandissante • Développer une économie locale, créatrice de valeurs ajoutées en misant sur les filières d'excellence présentes sur le territoire

Action	Contexte	<p>L'EPLFPA des Hautes Terres, Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles à Saint-Flour, propose des formations agricoles et environnementales, et propose également un Atelier Technologique construit par Saint-Flour Communauté, à vocation pédagogique et expérimentale pour les agriculteurs du territoire.</p> <p>Cet atelier se décline en 3 activités : un atelier de transformation de viande (créée en 2005 avec certification « bio » en 2008), un atelier cosmétique (production de produits d'hygiène- reconnu établissement cosmétique par le Ministère) ainsi qu'une légumerie.</p> <p>En plus de leur vocation pédagogique et expérimentale, ils participent activement au développement local et à l'animation du territoire.</p>
	Objectif	<p>Saint Flour communauté a soutenu le développement de cet atelier en portant son extension en 2017 permettant le développement de la prestation de services à destination des agriculteurs et producteurs locaux, désireux de s'intégrer dans une démarche de qualité et de circuit courts. La promotion de cet Atelier Technologique a pour but de permettre d'offrir de nouveaux débouchés pour les producteurs locaux tout en enrichissant la formation des futurs professionnels agricoles. L'enjeu est de préserver et renforcer les outils de transformation déjà présents sur le territoire.</p> <p>L'atelier propose notamment de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseiller les producteurs locaux dans la valorisation de leur production ; - Innover et concevoir de nouveaux produits finis cosmétiques à partir de produits locaux et typiques ; - Mettre au point et tester la valeur technique et économique de nouveaux produits finis en suivant les idées et objectifs des producteurs/clients ; - Mettre à disposition des locaux de transformation réglementaires et fonctionnels pour initier, et rendre pérenne, une démarche de valorisation et vente directe de produits finis ;

		<ul style="list-style-type: none"> - Développer des produits à partir de productions végétales locales ; - Concernant les cosmétiques : la création de savons, crèmes et baumes à partir d'essences naturelles locales.
	Contenu	<p>Le véhicule frigorifique</p> <p>En 2015, Saint-Flour Communauté en partenariat avec l'EPLFPA des Hautes Terres a initié un service de location d'un véhicule frigorifique à destination des exploitants agricoles locaux.</p> <p>Le but est de favoriser la vente directe, le développement des circuits courts et la diversification des exploitations agricoles. Au vu du bilan très positif de ce service qui répond à un véritable besoin, les deux parties souhaitent poursuivre son développement.</p> <p>La location de ce véhicule est un service exclusivement réservé aux exploitants agricoles locaux. Le bilan des 5 années de mise en service étant positif, les deux structures publiques vont mettre en œuvre les démarches nécessaires pour pérenniser et développer ce service.</p> <p>La légumerie</p> <p>En début 2024, Saint-Flour Communauté dans le cadre de Terralim a confié au bureau d'études Foodbiome la mission d'étudier la faisabilité d'une légumerie sur le territoire, suite au besoin ressortie du diagnostic territorial du PAT :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La faisabilité d'une légumerie au regard du contexte local (production, demande, concurrence) • L'identification des pré-requis à la création d'un outil (taille, modèle économique, logistique, gouvernance) en lien avec l'atelier de transformation. <p>L'étude a montré que la légumerie de l'atelier de transformation de l'EPLFPA était un outil adapté qui pouvait répondre au besoin, en étant optimisé oit capitaliser sur ses atouts tout en optimisant un certain nombre de paramètres :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un certain nombre d'équipements déjà existants peut être utilisé pour le développement de nouvelles gammes adaptées aux besoins de la restauration collective. Quelques investissements dans du matériel à la hauteur d'environ 19 000€ sont à prévoir pour pouvoir développer l'activité sur la 4G-5G. • Une réaffectation des équipes des différents ateliers (carnés et cosmétiques) sera nécessaire. Mais l'ensemble peut être assuré par le personnel en place. • La nécessité de trouver des relais de croissance complémentaires (ex : conserves de légumes pour les producteurs) pour stabiliser le modèle économique de la légumerie • L'activité reste à faible niveau de marge qui pourrait s'équilibrer sous réserve d'atteindre des prix d'achats et de vente relativement concurrentiels (achat à max 0,9€/kg et vente minimum entre 2,5 et 3€/kg) • Il est estimé que la légumerie « peut produire un volume total de 5 tonnes dans la première année de fonctionnement, et déjà 24 tonnes dans la deuxième année de fonctionnement, ce qui sera équivalent à un CA HT total de 14 k€ et 62 k€ respectivement » <p>Saint-Flour accompagnera le développement de l'activité légumerie, conformément aux préconisations de l'étude de faisabilité.</p> <p>Un lien est maintenu avec les PAT voisins : le PNR Aubrac, qui s'engage à faire un état des lieux des ateliers de transformation locaux, le PAT Haute</p>

		Terres, qui est très engagé sur l'abattoir de Neussargues, et le PAT d'Aurillac, qui reste ouvert à un échange étroit avec leur lycée agricole.
	Périmètre	Saint-Flour Communauté, les Communautés de Communes voisines, Cantal et départements limitrophes (48,12,43,63,19) ; France (pour les cosmétiques).
	Calendrier	En cours – la durée du PAT 2025-2029
	Maîtrise d'ouvrage	EPLEFPA des Hautes Terres
	Partenaires	Foodbiome, producteurs locaux, Saint-Flour Communauté
	Public cible	Les producteurs, les consommateurs et la restauration collective
	Priorité	Haute

Financement	Financiers possibles	Atelier technologique de l'EPLEFPA des Hautes Terres, Saint-Flour Communauté, Région,	
	Plan de financement		
		Dépenses :	Recettes :
	Véhicule frigorifique	Achat : 40 265,92 € HT	Subvention SFCo : 5 000 € Subvention Région : 13 934,00 € Autofinancement Atelier : 21 331.92 €
	Investissement matériels Légumerie		
	Chambre froide	4 400 €	En cours de recherche de financements publics
	Robot coupe	2 145 €	Autofinancement Atelier
	Four vapeur	8 000 €	
	Marmite	6 500 € (déjà acheté)	Autofinancement atelier

Evaluation	Indicateur SNANC	6.5 Nombre de partenariats formalisés avec le(s) établissements d'enseignement agricole et/ou alimentaires (y compris hôteliers) du territoire (le cas échéant) 7.1 Nombre de structures de distribution de produits durables et de qualité créées ou maintenues	
	Résultats	Livrable	Objectif
		CA Atelier technologique	2025 : 450 000 €
		Tonnage annuel viande	2025 : 104 443 t

5.03 Renforcer et dynamiser les marchés traditionnels et encourager au regroupement des producteurs

Diagnostic	Axe	Une logistique optimale, une transformation relocalisant la commercialisation, tout en favorisant l'économie locale
	Objectif stratégique	Maintenir un accès aux commerces de proximité en favorisant la vente de produits locaux
	Thématique SNANC	Transformation-Distribution
	Sujets	Economie alimentaire et accessibilité alimentaire
	Enjeux	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller au maintien et rendre attractif les marchés de plein air

Action	Contexte	<p>Plusieurs marchés sont répartis tout au long de la semaine afin d'éviter la concurrence entre eux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un marché à Pierrefort le mercredi matin. • Deux marchés à Chaudes-Aigues les lundi et jeudi. • Deux marchés à Neuvéglise-sur-Truyère, le vendredi matin, ainsi qu'un marché de pays en été. • Un marché à Ruynes-en-Margeride le dimanche. • Deux marchés à Saint-Flour : le samedi en ville haute et le mardi en ville basse. • Un marché à Valuéjols le mardi matin. • Un marché à Val d'Arcomie. • Un marché à Brezons.
	Objectif	<p>Afin de promouvoir l'économie locale, Saint-Flour Communauté s'engage à soutenir des producteurs locaux et à encourager la vente directe sous toutes ses formes :</p> <p>Maintenir les marchés traditionnels, qui sont riches en création de lien social et de partage mais aussi essentiels en termes d'accessibilité alimentaire.</p>
	Contenu	<p>Les marchés hebdomadaires symbolisent bien plus qu'un simple lieu pour faire ses courses et satisfaire ses besoins primaires. Surtout en milieu rural, ils sont des lieux de rencontre, permettant aux gens de se retrouver et d'échanger. Acheter les produits du producteur du coin, c'est aussi soutenir la communauté locale et se fournir en aliments régionaux et de saison. Saint-Flour Communauté souhaite mettre en valeur cette spécificité des différents marchés hebdomadaires par de petits témoignages des producteurs mais aussi des visiteurs des marchés. Cela peut être mis en avant, par exemple, à travers de courtes vidéos, des actions artistiques ou encore des témoignages écrits.</p>
	Périmètre	Saint-Flour Communauté
	Calendrier	A lancer :

		<p>2026 Rédaction d'un roadbook définissant les objectifs précis, les critères de participation, ainsi que la faisabilité de la réalisation en interne ou la nécessité de faire appel à un prestataire.</p> <p>2027 -2029 selon le financement et la capacité de réalisation des premiers témoignages.</p>
	Maîtrise d'ouvrage	Saint-Flour Communauté
	Partenaires	La Cagette Champêtre, les communes avec marché et les producteurs locaux, Petite Ville de Demain
	Public cible	Tout publique
	Priorité	Basse

Financement	Financiers possibles	DRAAF Aura, FEADER	
	Plan de financement		
		Dépenses :	Recettes :
	Prestataire vidéo	A définir	Saint-Flour Communauté et les Communes

Evaluation	Indicateur SNANC	7.1 Nombre de structures de distribution de produits durables et de qualité créées ou maintenues	
	Résultats	Livrable	Objectif
		Nombre des producteurs et productrices référencé(e)s comme vendant sur les marchés	Maintenir stable
	Nombre de témoignages réalisés	5 par an	

5.04 Étudier la faisabilité de création d'une chaîne de nettoyage des contenants alimentaires

Diagnostic	Axe	Une logistique optimale, une transformation relocalisant la commercialisation, tout en favorisant l'économie locale
	Objectif stratégique	Développer un circuit durable pour la gestion des déchets alimentaires et agricoles
	Thématique SNANC	Lutte contre le gaspillage alimentaire
	Sujets	Alimentation et environnement
	Enjeux	<ul style="list-style-type: none"> • Développer l'utilisation de contenants recyclables et leur réutilisation, favorisant l'économie circulaire • Favoriser la mise en œuvre de la lutte anti-gaspillage alimentaire au niveau des professionnels (distributeurs, restauration hors domicile) dans le cadre du SYTEC

Action	Contexte	<p>Depuis 2018 la loi EGAlim aborde successivement la réduction de l'utilisation du plastique. Au plus tard le 1er janvier 2025, les contenants alimentaires de cuisson, de réchauffage et de service en plastique, dans certains services de santé et en restauration scolaire et universitaire, doivent être supprimés.</p> <p>Depuis 2022, les contenants utilisés lors du portage de repas à domicile doivent être réemployables, selon la loi AGECE.</p> <p>Au 1^{er} janvier 2025, les consommateurs de la vente à emporter en restauration collective doivent être servi dans des contenants réemployables-réutilisables ou composés de matières recyclables.</p>
	Objectif	<p>Le territoire de l'Est Cantal ne dispose pas de structure de lavage des contenants. Saint-Flour Communauté souhaite accompagner l'ensemble des acteurs concernés (service intercommunal de portage de repas, centre hospitalier, établissement médicosociaux, restauration privée...) et intéressés du territoire en étudiant les opportunités d'une offre de lavage des contenants afin de répondre aux attentes des structures et à la réglementation en vigueur (loi AGECE, loi Climat et Résilience et loi EGAlim).</p> <p>Cette action a pour objectif de répondre aux dispositions réglementaires et de pouvoir apporter des solutions alternatives à l'usage de produits en plastique à usage unique à l'ensemble des acteurs concernés et volontaires.</p>
	Contenu	<p>Saint-Flour communauté s'est engagée dans la réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité pour la création d'une unité de lavage mutualisée. Pour cela, elle a recours à un stage de fin d'étude d'école d'ingénieur agronome pour une durée de 6 mois (14 avril au 14 octobre 2025.)</p> <p>Une analyse territoriale est dans un 1^{er} temps menée visant à réaliser un diagnostic de l'existant (état des lieux de l'offre, identification des partenaires, définition d'une zone géographique de chalandise etc.),</p>

		<p>d'évaluer la faisabilité d'une unité de réemploi mutualisée entre les différents acteurs (coût prévisionnel de l'équipement, autorisations administratives nécessaires, surface foncière etc.) et proposer des scénarios et dimensionnement du projet (avantages/inconvénients, exploitation et mode de gestion).</p> <p>Une attention sera également portée au système de consigne, en s'interrogeant d'une part sur la volonté des restaurants commerciaux d'adopter un tel système pour leur activité de vente à emporter, et d'autre part sur les moyens d'accompagner les petits producteurs dans la mise en place d'un système de consigne pour leurs produits.</p> <p>Un accompagnement via l'ANCT est en cours de mise en place avec le recours à un bureau d'étude spécialisé pour venir en complément de la mission déjà engagée, et apporter une expertise.</p> <p>Le début de l'étude a permis d'identifier CITEO comme financeur et soutien de ce projet, notamment via l'Appel à Manifestation d'Intérêt qu'il propose en 2025 pour le réemploi dans la restauration collective, auquel Saint-Flour Communauté pourrait candidater.</p>
	Périmètre	Saint-Flour Communauté
	Calendrier	<p>En cours</p> <p>2025 : étude d'opportunité</p> <p>2026-2023 : mise en œuvre selon le schéma retenu – Assistance à Maitrise d'Ouvrage</p>
	Maîtrise d'ouvrage	Saint-Flour Communauté
	Partenaires	Restauration collective - acteurs privés de la restauration
	Public cible	Les acteurs de la restauration collective et commerciale, ainsi que les producteurs et transformateurs, engagés dans le réemploi des contenants
	Priorité	Haute

Financement	Financeurs possibles	ADEME – CITEO	
		Plan de financement	
		Dépenses :	Recettes :
	Ingénierie	6 000 €	Saint-Flour Communauté : 6 000 €
	Assistance à Maitrise d'Ouvrage	Selon schéma retenu	CITEO : jusqu'à 150 000 € HT ADEME et autres financeurs à définir
	Achat des contenants	80000 €	CITEO 60000 €



Evaluation	Indicateur SNANC	4.2 % d'établissements de restauration collective ayant mis en place un diagnostic et un plan d'action de lutte contre le gaspillage alimentaire par rapport au nombre total de restaurations collectives présentes sur le territoire (ou sur un périmètre précis et pertinent à préciser)	
	Résultats	Livrable	Objectif
		Contenants non réutilisables remplacés	En cours de définition
		Nombre de structures accompagnées aux changements de pratique	Structure de portage de repas
		Proposition d'une offre et d'une organisation de lavage mutualisée des contenants sur le territoire	Fin 2026

6.01 Encourager le tourisme en promouvant la gastronomie et la production locale

Diagnostic	Axe	Un patrimoine alimentaire valorisé, ancré dans un environnement préservé
	Objectif stratégique	Mettre en valeur le patrimoine local et sa culture
	Thématique SNANC	Emploi
	Sujets	Economie alimentaire et patrimoine alimentaire
	Enjeux	<ul style="list-style-type: none"> • Créer du lien entre le consommateur et le producteur • Rendre visible les producteurs fermiers et leurs produits de qualité • Développer un tourisme alimentaire, durable, intégré, à partir des ressources naturelles, patrimoniales et culturelles du territoire

Action	Contexte	<p>Terre de grands espaces, Saint-Flour Communauté, et plus généralement le département du Cantal, sont une destination prisée des amateurs de gastronomie. Avec ses plats traditionnels, généreux et variés, ses productions emblématiques, ses festivités et son patrimoine lithique témoin d'une activité agricole extensive. Le patrimoine alimentaire est donc indissociable de l'identité de ce territoire.</p>
	Objectif	<p>L'objectif principal est d'encourager le tourisme en mettant en avant la gastronomie et les productions locales du Cantal, tout en offrant une expérience tranquille et respectueuse des paysages naturels et du patrimoine de la région, incluant ses montagnes, vallées et plateaux. Il s'agit de créer des liens solides entre le grand public, les lieux de production locaux et les produits eux-mêmes, en mettant l'accent sur la territorialité et les circuits courts. Cette approche vise à faire évoluer la perception du terroir cantalien dans l'imaginaire collectif, en valorisant les correspondances entre l'activité agricole traditionnelle, actuelle et future, et en promouvant une vision harmonieuse et authentique de ce riche patrimoine.</p>
	Contenu	<p>En 2024, Saint-Flour Communauté a enregistré 833 000 nuitées, confirmant une fois de plus l'attractivité du territoire. Le patrimoine culturel et naturel arrive en tête des motivations de visite, témoignant de l'intérêt profond que portent les visiteurs à la richesse locale.</p> <p>Afin de valoriser cette attractivité, la promotion alimentaire et touristique s'appuie sur une stratégie de communication multicanale. Celle-ci mobilise plusieurs outils complémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le site internet de Saint-Flour Communauté (avec l'édition d'un guide des animations, mise à jour de l'agenda culturelle, création d'une page gastronomie, publication d'articles) • Les réseaux sociaux • Les communiqués de presse • L'information touristique des différents points d'accueil de Saint-Flour Communauté • La programmation estivale de visites guidées individuelles avec des dégustations

		<ul style="list-style-type: none"> La signalétique touristique pour identifier les productions locales (promotion des restaurateurs du terroir avec plats locaux, promotion du programme Bienvenue à la ferme auprès des potentiels adhérents et du grand public avec son guide pratique disponible en office de tourisme) <p>Un échange étroit et permanent est maintenu avec l'Office de Tourisme de Saint-Flour. Plusieurs pistes de collaboration ont déjà été identifiées pour renforcer la valorisation conjointe du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> La mise en place de séjours incluant des visites de fermes et de fromageries La (co-)organisation d'un groupe de travail dédié à l'agrotourisme, avec une attention particulière portée au développement du camping à la ferme L'organisation d'ateliers culinaires autour du patrimoine alimentaire local <p>Par ailleurs, il est prévu de valoriser des circuits à vélo à dimension gastronomique, notamment en intégrant des éléments liés au patrimoine alimentaire dans la boucle cyclotouristique de la Vallée de la Truyère.</p> <p>Enfin, la réalisation de témoignages vidéo de producteurs locaux est également programmée. Ces contenus ont plusieurs objectifs : faciliter l'accès des touristes au patrimoine alimentaire du territoire, renforcer l'identification aux produits locaux, et mettre en lumière le savoir-faire des acteurs de la filière.</p>
	Périmètre	Territoire de Saint-Flour Communauté
	Calendrier	<p>En cours</p> <p><u>La boucle cyclotouristique de la Vallée de la Truyère :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Avril 2025 : Arrivé d'un stagiaire sur la boucle cyclotouristique de la Vallée de la Truyère Juillet - décembre 2025 : Rédaction d'un Roadbook 2026 Réflexion sur le concept de l'étendre à d'autres itinéraires et, par exemple, développer une boucle de patrimoine alimentaire <p><u>Les témoignages des producteurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> 2025 : Rédaction d'un fil conducteur et scénario pour les témoignages des producteurs 2026 : Réalisation des premiers film/témoignages de producteurs
	Maîtrise d'ouvrage	Saint-Flour Communauté, Office de Tourisme Intercommunal et la Chambre d'agriculture du Cantal
	Partenaires	Service Mobilité Saint-Flour Communauté
	Public cible	Les touristes, mais aussi le public local
	Priorité	Moyenne



Financement	Financeurs possibles	DRAAF AuRA, FEADER	
	Plan de financement		
		Dépenses :	Recettes :
	Action à définir		

Evaluation	Indicateur SNANC	9.3 Nombre de personnes concernés par des actions visant au maintien et à l'attractivité des métiers dans les métiers dans le secteur de l'ESS	
	Résultats	Livrable	Objectif
		Nombre d'agriculteurs du territoire dans le réseau bienvenu à la ferme	8
		Nombre de visites à la ferme coorganisées	A définir

6.02 Mise en valeur du territoire et de ses enjeux à travers des actions culturelles

Diagnostic	Axe	Un patrimoine alimentaire valorisé, ancré dans un environnement préservé
	Objectif stratégique	Mettre en valeur le patrimoine local et sa culture
	Thématique SNANC	Education
	Sujets	Economie alimentaire, patrimoine alimentaire, alimentation et environnement
	Enjeux	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir et promouvoir les animations et activités mettant en valeur le patrimoine alimentaire.

Action	Contexte	Le patrimoine alimentaire est indissociable de l'identité de Saint-Flour Communauté. Sa conservation est garante d'une agriculture durable, soucieuse de la protection de l'environnement et des paysages, et d'une production de qualité, valorisée et rémunératrice.
	Objectif	Le renforcement et la création de liens entre les mondes agricole, touristique et culturel représentent de véritables opportunités pour répondre aux enjeux de conservation du patrimoine alimentaire. Saint-Flour Communauté propose de nombreuses actions et activités culturelles sur son territoire. L'objectif est de développer ces initiatives tout en sensibilisant le public aux enjeux alimentaires dans une atmosphère ludique. En s'appuyant sur des initiatives existantes, il sera également possible d'informer et de mettre en valeur le patrimoine régional. L'accent sera mis sur le soutien à l'économie locale et sur la valorisation du savoir-faire lié à la production emblématique du territoire, tout en saluant le travail des producteurs qui permettent aux consommateurs de bénéficier de produits de qualité et de saveurs exceptionnelles.
	Contenu	<p>Saint-Flour Communauté bénéficie d'un paysage culturel dynamique. Les équipes du Pays d'Art et d'Histoire ainsi que celles de l'écomusée de Margeride sont en lien étroit avec le PAT. L'objectif est de poursuivre et de développer des animations autour de l'alimentation. Plusieurs actions ont déjà été mises en place, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> - « CONSERVONS NOS ALIMENTS ! » : comment allier bonne conservation des aliments et respect de l'environnement. - « FLÂNERIES VÉGÉTALES » : balades découvertes autour des plantes qui poussent dans les villages. - « LA RUCHE AU FIL DES SAISONS » : découverte, en famille, du cycle saisonnier des abeilles. - « TOUT SUR LA MYRTILLE ! » : « Dans le cadre de la Fête de la myrtille, découvrez l'histoire et les vertus de cette petite baie bleue connue depuis l'Antiquité ». - « CONSOMMONS LES PLANTES » Visite guidée du jardin de Saint-Martin à Ruynes-en-Margeride, à la découverte des plantes médicinales et comestibles (sauvages ou cultivées). - « LE PAIN À LA FERME » : invitation à fabriquer le pain d'antan, à base de farine de seigle à la Ferme de Pierre Allègre à Loubaresse.

		<ul style="list-style-type: none"> - Exposition photographique grand format et en plein air sur grilles de la Présentation « LE GOUT DU PAYSAGE » (Pierre Soissons, Serge Vieira et Marie-Hélène Lafon). Pour sa quinzième exposition photographique estivale, Saint-Flour communauté a mis à l'honneur en 2021 la rencontre entre un photographe, un chef cuisinier étoilé, et un auteur autour d'une passion commune, celle de leur terroir. - Exposition « Les petits maux de mémé », exposition itinérante sur les recettes traditionnelles de tisanes, infusions et remèdes à base de plantes locales. <p>Multiplés spectacles vivants autour de la thématique alimentaire : Manger c'est un spectacle qui sensibilise sur le bien manger</p> <p>Saint-Flour Communauté a réalisé une vidéo de promotion du PAT accessible et diffusable « Promouvoir l'alimentation et l'agriculture du territoire » : https://youtu.be/MV7dgzS3vI4 La vidéo tourne sur l'écran dans la Maison France Service de Ruynes-en-Margeride, ainsi que sur les écrans de l'Office de Tourisme de Saint-Flour et de Pierrefort.</p> <p>Des séances ciné-débat sont coorganisées avec le lycée agricole de Saint-Flour depuis 2020. Le Festival ALIMENTERRE, est un événement international qui sensibilise le public aux enjeux de l'alimentation durable et solidaire à travers des projections de films, des débats, des ateliers et des visites de fermes. Il réunit chaque année près de 90 000 participants et est soutenu par plus de 1 800 organisations. Le festival favorise les échanges entre acteurs locaux et internationaux pour promouvoir des systèmes alimentaires durables et solidaires. L'affiche de l'année 2024 sera annexée.</p> <p>L'Écomusée de Margeride fêtera ses 50 ans le 21 septembre 2025, et un repas convivial sera coorganisé pour l'occasion. Dans l'esprit de « l'art de partager le gâteau », le dessert sera partagé collectivement. Les participants seront invités à ouvrir leurs livres de cuisine et à apporter un gâteau à partager.</p> <p>Le compte rendu de la première réunion de planification est annexé.</p> <p>Un partenariat potentiel avec L'Étonnante Bibliothèque des Cahiers de Cuisine – un projet porté par la Bibliothèque du Patrimoine et Clermont Auvergne Métropole – est en cours d'étude. L'objectif serait de prolonger cette démarche et d'explorer la possibilité d'organiser ce type de repas partagé, par exemple une fois par an. La thématique des repas partagés, ainsi que l'envie d'échanger des recettes, sont également ressorties des réunions des groupes de travail.</p> <p>2026 est l'année internationale du pastoralisme, accompagnée de plusieurs événements culturels : pièces de théâtre, musique, expositions. Cela offre également l'opportunité de mettre en avant le PAT.</p>
Périmètre		Saint-Flour Communauté
Calendrier		En cours – la durée du PAT 2025-2029
Maîtrise d'ouvrage		Saint-Flour Communauté : Pays d'art et d'histoire / Ecomusée de Margeride,
Partenaires		A.N.I.S. étoilé, Lycée agricole de Saint-Flour Partenaires pressentis : Bibliothèque du patrimoine
Public cible		Tout public

	Priorité	Moyenne
--	----------	---------

Financement	Financeurs possibles	Autofinancement Saint-Flour Communauté, DRAAF Aura, FEADER	
	Plan de financement		
		Dépenses :	Recettes :
	Festival AlimenTerre	500 € par an	Autofinancement Saint-Flour Communauté

Evaluation	Indicateur SNANC	3.4 Nombre de personnes concernées par les actions du PAT en matière d'accompagnement / d'éducation à l'alimentation durable - préciser le ou les type(s) d'action(s)	
	Résultats	Livrable	Objectif
		Nombre d'actions culturelles reliant l'alimentation	1 action par an
		Nombre de visiteurs	À définir selon action

6.03 Favoriser et promouvoir les productions d'excellence à fort ancrage territorial

Diagnostic	Objectif stratégique	Faire émerger, renforcer et structurer les filières locales stratégiques
	Thématique SNANC	Production
	Sujets	Economie alimentaire
	Enjeux	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la consolidation des filières céréalières et légumières à destination de la consommation humaine • Consolider et développer les filières et les savoir-faire • Accroître la part de production légumière, fruitière et de légumineuses pour l'alimentation humaine

LANCER	Contexte	<p>Saint-Flour Communauté a la chance d'être un territoire riche en Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO), tant dans la filière laitière que dans la filière viande. Sur le territoire du SYTEC, 83 % de la production laitière est destinée à la transformation en fromages sous SIQO. Le territoire se distingue par de nombreuses productions emblématiques : fromages AOP, viande de qualité, lentille blonde, pois blond de la Planèze, alcool de gentiane, thé d'Aubrac, seigle de Margeride...</p> <p>Chaque année, de nombreux producteurs locaux sont récompensés au Concours Général Agricole.</p>
	Objectif	<p>Saint-Flour Communauté s'engage à accompagner les différentes filières à fort ancrage territorial du territoire dans leur démarches de valorisation.</p>
	Contenu	<p>Saint-Flour Communauté s'engage à développer une stratégie de communication ciblée autour de ses productions emblématiques. Cette démarche vise un double objectif : d'une part, accompagner les producteurs vers l'obtention d'un SIQO et leur faire mieux comprendre les avantages d'une production sous label ; d'autre part, sensibiliser les consommateurs à la qualité de ces produits et ainsi contribuer à leur commercialisation.</p> <p>Par le passé, une attention particulière a été portée à la lentille blonde de Saint-Flour, avec pour ambition de structurer cette filière à l'échelle du territoire, notamment à travers une reconnaissance en Appellation d'Origine Protégée (AOP). Cela implique l'élaboration d'un cahier des charges garantissant la régularité du produit, la mise en place d'un plan de contrôle strict, ainsi qu'une collaboration étroite avec l'INAO. La culture de la lentille blonde de Saint-Flour avait pourtant été abandonnée jusque dans les années 1990, en raison de la pénibilité de sa production. Redécouverte par la suite, elle a bénéficié d'un nouvel essor à partir de 2001 grâce à la sélection de la semence FLORA. Aujourd'hui, sa production et sa commercialisation sont assurées par l'Association Interprofessionnelle Lentille Blonde de Saint-Flour (AILB) et la société « La Lentille Blonde ».</p> <p>Grâce aux efforts constants des producteurs locaux, une véritable dynamique s'est désormais engagée autour de ce produit emblématique du territoire. Néanmoins, en 2024, la production reste encore trop faible en</p>

		volume pour que l'obtention d'un label AOP soit économiquement viable. Toutefois, Saint-Flour Communauté reste en contact avec l'animatrice de la Chambre d'agriculture et l'AILB, et se tient prête à co-organiser la démarche dès que celle-ci pourra être relancée.
	Périmètre	Saint-Flour Communauté
	Calendrier	A lancer – la durée du PAT 2025-2029
	Maîtrise d'ouvrage	Association Interprofessionnelle de la Lentille Blonde de Saint-Flour
	Partenaires	Chambre d'agriculture du Cantal, INAO
	Public cible	Les agriculteurs dans une démarche de qualité
	Priorité	Moyenne

Financement	Financeurs possibles	DRAAF Aura, FEADER, Chambre d'agriculture du Cantal	
	Plan de financement		
		Dépenses :	Recettes :
	Action à définir	A définir	

Evaluation	Indicateur SNANC	6.1 Nombre d'exploitants agricoles sensibilisés au changement de pratiques agricoles et au développement de la labellisation (labels publics)	
	Résultats	Livrable	Objectif
		Nombre d'agriculteurs producteurs de lentille Blonde	10
		Surface	45 ha pour la lentille

6.04 Valoriser des services environnementaux rendus par les agriculteurs

Diagnostic	Axe	Un patrimoine alimentaire valorisé, ancré dans un environnement préservé
	Objectif stratégique	Préserver la biodiversité et les habitats favorables à l'agriculture
	Thématique SNANC	Environnement
	Sujets	Alimentation et environnement
	Enjeux	<ul style="list-style-type: none"> • Répondre aux objectifs du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) et du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), du SCoT de l'Est Cantal ainsi que du PADD du futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) • Accompagner et soutenir le milieu agricole dans la mise en œuvre de pratiques vertueuses pour la qualité et la préservation de la ressource en eau. • Être acteur du développement des pratiques agroécologiques

Action	Contexte	<p>En tant que territoire fortement marqué par l'agriculture, Saint-Flour Communauté s'engage à valoriser les externalités positives de cette activité.</p> <p>Elle souhaite également accompagner le secteur agricole pour réduire la vulnérabilité des systèmes face au changement climatique, en développant des pratiques agroécologiques. Cette transition renforce la résilience des exploitations, préserve la biodiversité et sécurise des services essentiels comme la régulation de l'eau, la qualité des sols et le stockage du carbone.</p> <p>Divers instruments visant à encourager l'adoption de pratiques agricoles favorables à la préservation de l'environnement existant, comme les paiements pour services environnementaux (PSE), les obligations réelles environnementales (ORE) ou encore les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC).</p> <p>De plus, il pourrait être envisagé d'accompagner les agriculteurs souhaitant s'engager dans un programme de compensation carbone en valorisant la séquestration de carbone générée sur leur exploitation. À titre d'exemple le projet pilote « Carbocage », qui a été mené dans les Pays de la Loire, a permis d'expérimenter un dispositif pour encourager une gestion durable des haies permettant leur renouvellement et ainsi assurer des fonctions de production de bois, de stockage du carbone, de biodiversité (faune, flore), de filtration de l'eau, de limitation de l'érosion et de valorisation des paysages. Le carbone stocké par ces haies, durablement entretenues, est quantifié afin d'être revendu sous forme de crédits à des entreprises souhaitant compenser leurs émissions (marché carbone local volontaire). Cette méthodologie a été labellisée « bas carbone » par le ministère de l'écologie.</p>
	Objectif	<p>Ces outils sont déployés dans le cadre de projets collectifs territoriaux, portés par des maîtres d'ouvrage identifiés (collectivités territoriales, syndicats d'eau potable, structures privées ou associatives...), sur des territoires à forts enjeux environnementaux (préservation de la</p>

		biodiversité, protection des ressources en eau, stockage de carbone dans les sols ou la biomasse...). Ils visent ainsi à mobiliser les agriculteurs concernés par ce type d'enjeux, notamment ceux situés sur des sites Natura 2000, des périmètres de parc naturel régional, des espaces naturels sensibles, des zones humides... leur permettant d'obtenir ainsi une plus-value à être localisé dans ce type de zonages.
	Contenu	<p>Sur la base d'un diagnostic agroenvironnemental du territoire, l'opérateur déploie une stratégie d'accompagnement des agriculteurs vers la contractualisation des différents outils énoncés précédemment, en s'accompagnant de partenaires qualifiés.</p> <p>Pour la mise en œuvre des MAEC, Saint-Flour Communauté dispose d'une quinzaine d'années d'expériences de contractualisations et pourra s'appuyer sur cette capitalisation.</p> <p>Pour les PSE, un financement de ce dispositif pourrait être envisagé via le prochain contrat de progrès territorial des affluents de la Truyère ; l'Agence de l'Eau ayant ciblé les zones humides comme milieux prioritaires pour l'ouverture de ce dispositif sur le territoire de Saint-Flour Communauté.</p> <p>Concernant les ORE et crédits carbone, Saint-Flour Communauté devra se rapprocher des structures ayant déjà expérimenté ces dispositifs pour les déployer à son tour.</p>
	Périmètre	Bassin versant de l'Alagnon, Bassin versant de la Truyère, sites Natura 2000, estives collectives, zones de plans nationaux d'actions, Espaces Naturels Sensibles, Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope...
	Calendrier	<p>En cours</p> <p>2023-2024 : campagne de contractualisation des MAEC sur Saint-Flour Communauté</p> <p>2024-2025 : organisation des formations obligatoires à destination des agriculteurs engagés dans des MAEC</p> <p>2025 : élaboration du nouveau contrat territorial des affluents de la Truyère (émergence d'une fiche action sur le déploiement des PSE)</p> <p>2026-2029 : expérimentation des PSE, ORE et/ou crédits carbone sur le territoire de Saint-Flour Communauté</p>
	Maîtrise d'ouvrage	Saint-Flour Communauté service environnement et transition énergétique, Parc Naturel Régional de l'Aubrac, Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, SIGAL, SMAT du Haut-Allier, CEN Auvergne
	Partenaires	Chambre d'agriculture du Cantal, CEN Auvergne, LPO AuRA, Auvergne Estives, DDT15, DRAAF, État (MASA), Agence de l'Eau Adour-Garonne, Union Européenne (FEADER)
	Public cible	Les agriculteurs du territoire de Saint-Flour Communauté
	Priorité	Haute

Financement	Financiers possibles	Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (MASA), Union Européenne (FEADER), Agence de l'Eau Adour-Garonne, entreprises souhaitant compenser leurs émissions	
	Plan de financement		
		Dépenses :	Recettes :
	Élaboration du PAEC	5 492,70 €	MASA 4 394,16 €
	Animation du PAEC	77 508,64 €	MASA 77 508,64 €
	Contractualisation des MAEC	831 530 € en 2023 857 774 € en 2024	MASA -FEADER 831 530 € Agence de l'Eau Adour Garonne 857 774 €
	Mise en œuvre PSE, ORE et crédits carbone	Montant à définir avec les partenaires financiers (modalités non connues à ce jour)	

Evaluation	Indicateur SNANC	10.1 Nombre de professionnels accompagnés à l'adaptation au changement climatique	
	Résultats	Livrable	Objectif
		Nombre d'exploitation agricole ayant contractualisé des MAEC	Une soixantaine
		Surface totale de SAU engagée dans des MAEC	4 000 ha
		Montant moyen des aides touchées par exploitation au cours des 5 ans	20 000 €
		Nombre d'ORE signés	1
		Nombre de PSE engagés	5
		Surface totale engagée dans des PSE	25 ha
		Nombre d'agriculteurs engagés dans la vente de crédits carbone	4

6.05 Concevoir une gestion intégrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques

Diagnostic	Axe	Un patrimoine alimentaire valorisé, ancré dans un environnement préservé
	Objectif stratégique	Un environnement préservé par des pratiques agricoles et alimentaire vertueuses
	Thématique SNANC	Environnement
	Sujets	Alimentation et environnement
	Enjeux	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner et soutenir le milieu agricole dans la mise en œuvre de pratiques vertueuses pour la qualité et la préservation de la ressource en eau • S'associer aux démarches favorisant la résilience des exploitations face au changement climatique • Préserver les milieux naturels par la mise en œuvre des outils de gestion

Action	Contexte	Saint-Flour Communauté s'est associée à la Chambre d'Agriculture et aux différents opérateurs de l'eau potable (communautés de communes et communes) pour poursuivre les actions du Contrat Territorial de Progrès sur les affluents de la Truyère afin d'étudier la réduction des pressions sur le réseau d'eau potable et les milieux aquatiques.
	Objectif	L'ambition est de trouver des alternatives aux prélèvements agricoles sur les réseaux d'eau potable.
	Contenu	<p><u>Le projet s'articule en plusieurs phases :</u></p> <p><u>Mise en place des diagnostics et dimensionnement du projet</u> Pour les agriculteurs candidats, la première étape consistera à établir un diagnostic des besoins et ressources, des difficultés rencontrées, des éventuelles réflexions déjà engagées ou des projets envisagés. Ce travail sera réalisé par la Chambre d'agriculture du Cantal. On priorisera quand c'est possible les réelles économies d'eau (ex. : réutilisation d'eaux de rinçage pour des usages de lavage de quais de traite ou matériel agricole). La récupération des eaux de pluie sera aussi mise en avant car elle permet de capter une ressource en eau en dehors des milieux naturels, les surfaces de toitures agricoles permettent de récupérer des quantités significatives. En juin 2025, un diagnostic a été réalisé sur environ 15 exploitations dans la commune de Vabre.</p> <p><u>Suivi des travaux</u> La Chambre d'agriculture réalisera si nécessaire un appui pour le suivi des travaux auprès des agriculteurs</p> <p><u>Journées thématiques à destination des professionnels</u> Apporter une réponse locale et durable pour réduire les tensions sur le réseau d'eau potable, sécuriser l'alimentation en eau des élevages en période estivale et automnale par des moyens affectant au minimum les</p>

		milieux, développer des actions support de communication sur les enjeux « gestion intégrée » et « gouvernance locale »
	Périmètre	Bassin versant du Contrat de progrès territorial des affluents de la Truyère
	Calendrier	<p>En cours :</p> <p>Candidature à l'Appel à Projets de 2021 de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, avec une demande de prolongation d'un an en 2025.</p> <p>Juillet 2025 : finalisation du diagnostic dans la commune de Vabre.</p> <p>Automne 2025 : finalisation du dossier.</p> <p>Début 2026 : lancement des travaux.</p> <p>Été 2026 : achèvement des travaux.</p> <p>Un suivi scientifique sera assuré dans les années suivantes afin d'évaluer l'efficacité du projet et la possibilité d'étendre ce concept à d'autres communes.</p>
	Maîtrise d'ouvrage	Saint-Flour Communauté service environnement et transition énergétique
	Partenaires	Chambre d'agriculture du Cantal, Gestionnaires d'eau potable, Agence de l'Eau Adour Garonne
	Public cible	Les agriculteurs du territoire de Saint-Flour Communauté
	Priorité	Haute

Financement	Financiers possibles	Agence de l'Eau Adour Garonne	
	Plan de financement		
		Dépenses :	Recettes :
	Diagnostic	49 000 € HT	Agence de l'Eau Adour Garonne 34 300 € Autofinancement Saint-Flour Communauté 5 700 €

Evaluation	Indicateur SNANC	10.4 Nombre d'actions pour le suivi et la protection de la ressource en eau	
	Résultats	Livrable	Objectif
		Diagnostiques engagés	14
		Points d'eau collectifs recenser	25
		Point d'eau collectif à créer	1